Agence canadienne d'inspection des aliments

2015-2016

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvée par :

L'honorable Rona Ambrose, C.P., députée
Ministre de la Santé

© 2015 Sa Majesté La Reine du chef du Canada (Agence canadienne d'inspection des aliments), tous droits réservés. L'utilisation sans permission est interdite.

ACIA P0836F-13
N° de catalogue : A101-5/2015F-PDF
ISSN: 2292-387X

This publication is also available in English.

Table des matières

Message de la ministre 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

Profil de l'organisation 3

Contexte organisationnel 4

Dépenses prévues 13

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 16

Tendances relatives aux dépenses du ministère 17

Budget des dépenses par crédit voté 18

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 19

Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles 19

Programme 1.1 : Programme de salubrité des aliments 22

Sous-programme 1.1.1 : Viandes et de la volaille 25

Sous-programme 1.1.2 : Oeufs 28

Sous-programme 1.1.3 : Produits laitiers 30

Sous-programme 1.1.4 : Poisson et des produits de la mer 32

Sous-programme 1.1.5 : Fruits et légumes frais 33

Sous-programme 1.1.6 : Produits transformés 35

Sous-programme 1.1.7 : Produits alimentaires importés et manufacturés 37

Programme 1.2 : Santé des animaux et prévention des zoonoses 39

Sous-programme 1.2.1 : Santé des animaux terrestres 41

Sous-programme 1.2.2 : Santé des animaux aquatiques 43

Sous-programme 1.2.3 : Aliments du bétail 44

Programme 1.3 : Ressources végétales 46

Sous-programme 1.3.1 : Protection des végétaux 48

Sous-programme 1.3.2 : Semences 50

Sous-programme 1.3.3 : Engrais 52

Sous-programme 1.3.4 : Droits de propriété intellectuelle 53

Programme 1.4 : Collaboration internationale et ententes techniques 54

Services internes 58

Section III : Renseignements supplémentaires 61
État des résultats prospectif 61
Tableaux de renseignements supplémentaires 62
Dépenses fiscales et évaluations 62

Section IV : Coordonnées de l'organisation 63

Annexe : Définitions 65

Notes de fin de document 67

Message de la ministre

L'honorable Rona Ambrose, C.P., députée
Ministre de la Santé

Je suis heureuse d'annoncer que la salubrité alimentaire continue d'être une priorité pour le gouvernement du Canada tandis que je présente au Parlement et aux Canadiens le *Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Le gouvernement continuera à faire en sorte que l'ACIA demeure un organisme de réglementation de classe mondiale dans les secteurs de la salubrité alimentaire, de la santé animale et de la protection des ressources végétales. En novembre 2014, le Conference Board du Canada, en collaboration avec l'Institut de l'alimentation de l'Université Guelph, a classé le système de salubrité des aliments du Canada comme le meilleur au monde, ce qui confirme que nos normes sont rigoureuses.

Dans le cadre de l'initiative de transformation de l'Agence, l'ACIA poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action pour assurer la salubrité des aliments au Canada afin de moderniser le système de salubrité des aliments au Canada et de l'adapter aux tendances de consommation au Canada ainsi qu'aux tendances mondiales et scientifiques.

Je suis également heureuse d'annoncer que le projet de loi C-18, *Loi sur la croissance du secteur agricole*, qui a franchi l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes en novembre 2014 et est maintenant devant le Sénat, aidera non seulement les agriculteurs canadiens à tirer profit des résultats des récentes recherches scientifiques dans le monde, il conférera aussi à l'ACIA le pouvoir de prendre en considération les examens, les données et les analyses provenant de l'étranger lors du processus d'approbation ou d'enregistrement de nouveaux produits agricoles au Canada. Le projet de loi rendra également le processus d'approbation plus efficace.

L'ACIA continuera de travailler sans relâche en partenariat et en collaboration avec l'industrie, les consommateurs, les universités, ainsi qu'avec les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, pour protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé qui sont liés aux aliments et aux zoonoses.

Le gouvernement continue également de se concentrer sur l'expansion de l'accès au marché pour les producteurs canadiens, la garantie d'un environnement sain et sécuritaire pour les Canadiens et la prospérité de l'industrie alimentaire, de la santé animale et des ressources végétales au Canada. Par conséquent, l'ACIA continuera de participer activement aux initiatives conjointes du Canada et des États-Unis que sont Par-delà les frontières et le Conseil de coopération en matière de réglementation. Ces initiatives visent à faciliter le commerce et à maintenir la confiance des consommateurs canadiens dans l'approvisionnement alimentaire du Canada.

Atténuer les risques pour la salubrité alimentaire demeure la plus haute priorité de l'ACIA tandis qu'elle travaille en étroite collaboration avec Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada, dans le cadre du portefeuille de la Santé.

La santé et le bien-être de la population, de l'environnement et de l'économie du Canada continueront d'orienter la conception et l'élaboration des programmes de l'ACIA.

L'honorable Rona Ambrose, C.P., députée
Ministre de la Santé

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Rona Ambrose, C.P., députée

Premier dirigeant : Bruce Archibald

Portefeuille ministériel : Santé

Année d'incorporation ou de création : 1997

Instruments habilitants :

Ensemble de l'ACIA

- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*[i]
- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*[ii]

Salubrité des aliments

- *Lois sur les aliments et drogues*[iii] (dispositions relatives aux aliments)
- *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*[iv] (Quand elle entrera en vigueur, cette loi remplacera les lois suivantes) :
  - *Loi sur les produits agricoles au Canada*[v]
  - *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*[vi] (dispositions relatives aux aliments)
  - *Loi sur l'inspection du poisson*[vii]
  - *Loi sur l'inspection des viandes*[viii]

Protection des végétaux

- *Loi sur les engrais*[ix]
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*[x]
- *Loi sur la protection des végétauxx*[xi]
- *Loi sur les semences*[xii]

Santé des animaux

- *Loi sur la santé des animaux*[xiii]
- *Loi relative aux aliments du bétail*[xiv]

Contexte organisationnel

Raison d'être

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est le plus grand organisme canadien de réglementation à vocation scientifique. Elle compte dans l'ensemble du Canada quelque 6 925[1] employés qui travaillent dans la région de la capitale nationale (RCN) et dans quatre secteurs opérationnels (la région de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest).

L'ACIA veille sur la santé et le bien-être des Canadiens, l'environnement et l'économie en préservant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

L'ACIA élabore et offre des services d'inspection et autres pour :

- prévenir et gérer les risques liés à la salubrité des aliments;
- protéger les ressources végétales contre les ravageurs, les maladies et les espèces envahissantes;
- prévenir et gérer les maladies animales, dont les zoonoses;
- contribuer à la protection des consommateurs;
- faciliter l'accès aux marchés des aliments, végétaux et animaux du Canada.

Les activités de l'ACIA sont fondées sur des principes scientifiques, une gestion efficace des risques, un engagement en matière de service et d'efficacité, ainsi que la collaboration avec des organismes canadiens et internationaux qui partagent ses objectifs.

Responsabilités

L'ACIA est chargée d'appliquer 13 lois fédérales et 38 règlements, de réglementer la salubrité et la qualité des aliments vendus au Canada, et de contribuer au maintien des ressources végétales et animales. En novembre 2012, la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* a reçu la sanction royale. Quand elle entrera en vigueur, cette loi entraînera l'application de nouvelles réglementations qui offriront le cadre juridique nécessaire pour renforcer de manière uniforme le régime de l'inspection des aliments au Canada. Elle modernisera et intégrera la *Loi sur l'inspection du poisson*, la *Loi sur les produits agricoles au Canada*, la *Loi sur l'inspection des viandes* et les dispositions relatives aux aliments de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation.*

[1] Comprend les employés actifs et ceux qui sont en congé, payé ou non.

L'ACIA partage plusieurs de ses responsabilités essentielles avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les autorités provinciales, territoriales et municipales, le secteur privé et diverses autres parties intéressées. Elle travaille avec ses partenaires à l'application de mesures de contrôle pour la salubrité des aliments, à la gestion des risques et des situations d'urgence touchant les aliments, les animaux et les végétaux, et à la promotion de systèmes de contrôle de la salubrité des aliments et de lutte contre les maladies pour assurer la salubrité et la qualité supérieure des produits canadiens issus de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aquaculture et de la pêche. Parmi les activités de l'Agence, citons la vérification de la conformité des produits importés, l'agrément et l'inspection des établissements, l'analyse des aliments, des animaux, des végétaux et des produits connexes, ainsi que l'approbation de l'utilisation de nombreux intrants agricoles.

PRINCIPAUX PARTENAIRES FÉDÉRAUX DE L'ACIA

- Santé Canada
- Agence de la santé publique du Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Agence des services frontaliers du Canada
- Commission canadienne des grains
- Sécurité publique Canada
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada, y compris le Service canadien des forêts
- Affaires étrangères et Commerce international Canada
- Environnement Canada, y compris le Service canadien de la faune

En outre, l'ACIA prend part à des forums internationaux s'intéressant à l'élaboration de règles, de normes, de lignes directrices et de politiques internationales qui s'appuient sur des données scientifiques. Elle participe aussi à l'administration de comités sanitaires et phytosanitaires établis conformément à des ententes internationales et fait la promotion du système réglementaire canadien fondé sur la science auprès de nos partenaires commerciaux étrangers. L'ACIA prend part à des négociations pour résoudre des problèmes scientifiques et techniques, ce qui favorise l'accès des biens canadiens à divers marchés. Elle donne par ailleurs des avis scientifiques, développe de nouvelles technologies, offre des services d'analyse et mène des travaux de recherche en matière de réglementation.

À l'ACIA, les décisions sont fondées sur des données scientifiques recueillies en temps opportun, pertinentes et d'une grande qualité. L'élaboration des politiques ainsi que la conception et l'exécution des programmes reposent sur des prévisions, des avis scientifiques, l'évaluation des risques, l'influence de normes internationales, la recherche et le développement, de même que les services d'analyse.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

Pour préserver l'approvisionnement alimentaire du Canada et assurer la durabilité des ressources végétales et animales, l'ACIA doit atteindre un résultat stratégique particulier[2] : un approvisionnement alimentaire ainsi que des ressources animales et végétales sûrs et accessibles. L'Architecture d'alignement des programmes (AAP) montre comment l'Agence prévoit affecter et gérer ses ressources pour atteindre les résultats prévus.
Le cadre de l'Architecture d'alignement des programmes de l'Agence, grâce auquel les ressources sont affectées pour qu'elle exécute son mandat de manière efficace et présente son rapport de rendement au Parlement, comprend les éléments suivants :

1. **Résultat stratégique :** Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

    1.1. Programme : Programme de salubrité des aliments
        1.1.1. Sous-programme : Viandes et volailles
        1.1.2. Sous-programme : Œufs
        1.1.3. Sous-programme : Produits laitiers
        1.1.4. Sous-programme : Poissons et produits de la mer
        1.1.5. Sous-programme : Fruits et légumes frais
        1.1.6. Sous-programme : Produits transformés
        1.1.7. Sous-programme : Produits alimentaires importés et manufacturés

    1.2. Programme : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses
        1.2.1. Sous-programme : Santé des animaux terrestres
        1.2.2. Sous-programme : Santé des animaux aquatiques
        1.2.3. Sous-programme : Aliments du bétail

    1.3. Programme : Programme des ressources végétales
        1.3.1. Sous-programme : Protection des végétaux
        1.3.2. Sous-programme : Semences
        1.3.3. Sous-programme : Engrais
        1.3.4. Sous-programme : Droits de propriété intellectuelle

    1.4. Programme : Collaboration internationale et ententes techniques

    Services internes

[2] Un résultat stratégique est un avantage à long terme et durable pour les Canadiens qui découle du mandat et de la vision de l'Agence. Il s'agit de l'apport que l'Agence veut fournir à la population canadienne.

Priorités organisationnelles

Le gouvernement prépare le terrain pour faire en sorte que l'ACIA demeure un organisme de réglementation de classe mondiale dans les secteurs de l'alimentation, de la santé animale et des végétaux. Durant l'exercice 2015-2016, l'ACIA poursuivra sa transformation en :

- améliorant les processus et les systèmes;
- établissant des partenariats à l'échelle nationale et internationale;
- collaborant avec les intervenants;

La transformation par l'innovation, les partenariats et les collaborations aideront l'Agence à atteindre les objectifs et les priorités énoncées dans le plan stratégique à long terme (PSLT) de l'Agence. Le PSLT aide l'ACIA à atténuer les risques, à consolider ses assises, et à garantir l'exécution efficace de ses activités de programme de base.

Priorité	**Type**[3]	**Résultats stratégiques ou programmes**
Mettre l'accent sur la **prévention** afin d'atténuer les risques pour la santé des humains, des animaux et des écosystèmes;	Priorité déjà établie	Programme de salubrité des aliments, Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses, Programme des ressources végétales et Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques
Description		
L'intégration de mesures de gestion des risques proactives et préventives dans tous les programmes de l'ACIA, mettant clairement l'accent sur les partenariats et l'échange d'information[4], aidera l'Agence à prévoir les problèmes, à les prévenir, à s'y préparer et à les gérer, y compris les situations d'urgence. Dans le cadre de cette priorité, l'ACIA a fixé les objectifs suivants : • les intéressés doivent bien comprendre le rôle principal qu'ils jouent dans la gestion des risques; • continuer à mettre en œuvre la modernisation législative et réglementaire au sein de l'ACIA; • des méthodes proactives et préventives de gestion des risques sont intégrées à l'ensemble des programmes de l'ACIA; • les systèmes d'inspection sont conçus pour vérifier les systèmes de prévention de l'industrie; • les partenariats, les réseaux et l'échange d'information aident l'ACIA à anticiper les problèmes, à les prévenir ou à s'y préparer.		

[3] Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.

[4] L'échange d'information entre les partenaires se fera conformément aux lois provinciales ou fédérales applicables en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements, aux principes de la loi commune et aux ententes existantes concernant l'échange d'information.

Priorité	Type[3]	Résultats stratégiques ou programmes
Le rôle de l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation efficace sera renforcé par l'attention accrue accordée à l'**excellence du service**.	Priorité déjà établie	Programme de salubrité des aliments, Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses, Programme des ressources végétales et Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques
Description		
Le renforcement de la culture de prestation de services axée sur les citoyens améliorera l'exécution des programmes et accroîtra la confiance des parties intéressées (à l'échelle nationale et internationale) envers l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation crédible et fiable. Dans le cadre de cette priorité, l'ACIA a fixé les objectifs suivants : • la culture du service est enracinée dans l'Agence. Le Bureau de traitement des plaintes et des appels se veut un guichet unique pour que les parties intéressées puissent soumettre leurs plaintes, leurs compliments et leurs commentaires au sujet des décisions réglementaires ou de la prestation de services; • l'ACIA est un organisme de réglementation fiable, transparent et crédible, en mesure d'offrir des programmes adaptables, prévisibles et cohérents; • les services de l'ACIA favorisent une réglementation efficace et efficiente des secteurs du marché qu'elle réglemente.		

Priorité	Type[3]	Résultats stratégiques ou programmes
L'ACIA s'adapte et évolue en fonction des nouvelles exigences, notamment en insistant sur l'**excellence du rendement** à l'interne.	Priorité déjà établie	Tous les programmes
Description		
L'optimisation du rendement permettra à l'ACIA d'évaluer l'efficacité de ses politiques et de ses programmes, et d'affecter des ressources aux secteurs présentant les risques les plus élevés. Dans le cadre de cette priorité, l'ACIA a fixé les objectifs suivants : • la planification axée sur le risque et l'affectation des ressources reposent sur des systèmes de gestion interne et une gouvernance efficaces; • la gestion du rendement fait partie de la mentalité de l'Agence.		

Priorité	Type[3]	Résultats stratégiques ou programmes
Mettre l'accent sur les **effectifs** en leur offrant la formation et les outils nécessaires.	Priorité déjà établie	Tous les programmes
Description		
Le fait de privilégier les talents divers, tout en offrant de la formation et des outils modernes, garantira à l'ACIA une main-d'œuvre stable et qualifiée, et des employés satisfaits et capables de s'adapter. Dans le cadre de cette priorité, l'ACIA a fixé les objectifs suivants : • l'ACIA continue d'attirer et de garder des employés compétents, qualifiés et motivés; • les employés ont accès aux outils, à la formation et aux renseignements dont ils ont besoin pour soutenir l'Agence et avancer sur le plan professionnel; • l'ACIA possède la culture nécessaire pour réaliser son plan stratégique à long terme – une culture de l'engagement.		

Analyse des risques

Tout en menant à bien son mandat, l'Agence met en œuvre un ambitieux programme de transformation qui comprend l'innovation et la gestion intégrée des risques. À l'échelle de l'Agence, un système de gestion intégrée des risques a été élaboré et fait partie intégrante de ses activités d'élaboration de politiques, d'établissement des priorités, de planification, de ressourcement, de prestation de services, d'examen et de production de rapports.

De concert avec des partenaires et intervenants, au Canada comme à l'étranger, le cas échéant, l'ACIA définit et gère les risques pour l'approvisionnement alimentaire et les ressources animales et végétales au Canada. Les facteurs qui influent sur les principaux risques stratégiques que doit affronter l'Agence sont notamment :

- l'augmentation et la diversification des importations au Canada;
- l'élargissement des possibilités d'exportation pour les producteurs canadiens;
- l'évolution des normes et exigences à l'échelle internationale;
- des intervenants et des consommateurs de plus en plus informés et exigeants, et de moins en moins disposés à prendre des risques;
- l'émergence constante de nouveaux agents pathogènes et l'émergence de chaînes d'approvisionnement mondiales;
- le développement rapide des technologies de transformation et de fabrication.

L'élaboration et le maintien de pratiques de gestion intégrée des risques efficaces procurent une organisation et des connaissances sur lesquelles elle peut s'appuyer pour définir et gérer en toute confiance ses risques. Le profil de risque de l'Agence est la pierre angulaire du processus de gestion des risques de l'ACIA. L'élaboration du profil de risque se base sur la recherche, les consultations et les processus de collaboration qui soutiennent les processus de planification, de surveillance et de production de rapports de l'Agence. L'ACIA procède également à des évaluations cycliques des risques liés à ses secteurs d'activité pour la salubrité alimentaire, les ressources végétales et la santé des animaux. Les évaluations cycliques des risques liés aux secteurs d'activité permettent de gérer et d'atténuer les risques liés aux activités et guident la planification et l'établissement des priorités en fonction des risques. D'un point de vue opérationnel, les processus de surveillance fondés sur les risques récemment mis au point par l'Agence orientent les activités d'inspection et témoignent d'une amélioration et d'un perfectionnement continus de la gestion des risques.

Si les principaux risques de l'Agence n'ont pas changé, le contexte opérationnel de l'ACIA a quant à lui considérablement évolué. L'Agence a examiné le profil de risque en 2014 afin de déterminer le degré actuel de gravité des risques précédemment établis et de tolérance à ces derniers, et de revoir les stratégies destinées à les atténuer. Les résultats de l'exercice ont directement orienté les priorités énoncées à la section 1, sous la rubrique Priorités organisationnelles, ainsi que les stratégies présentées dans l'ensemble du présent rapport.

Le Tableau 1 résume les principaux risques stratégiques de l'ACIA, classés en fonction de leur probabilité et de leurs répercussions, et indique les stratégies prévues en réponse à ces risques. Tous les risques établissent un lien avec l'Architecture d'alignement des programmes de l'organisation.

Table 1: Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Gestion du changement La capacité de gérer efficacement le changement de façon continue.	• Transformation de l'Agence • Modernisation des Ressources humaines (modèle des ressources humaines amélioré de l'Agence) • Renforcement des valeurs et de l'éthique • Amélioration de la gestion de projet • Amélioration des services et de la communication • Renforcement de la planification, du suivi du rendement et de la production de rapports • Participation du public et des intervenants aux initiatives clés de l'Agence par l'intermédiaire du Forum sur la réglementation d'aliments sains et salubres	Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles
Gestion de l'information et technologie de l'information (GITI) La capacité de prendre des décisions justes fondées sur les risques en utilisant des données et des renseignements exacts, utiles et opportuns.	• Transformation de l'Agence • Plateforme de prestation électronique de services (PPES) conçue pour moderniser les inspections et soutenir la prise de décisions fondée sur les risques • Partenariats avec Services partagés Canada • Centre de gestion de l'information opérationnelle • Plan stratégique de GI/TI	
Transparence et mise à profit des relations Occasion, pour l'Agence, d'accroître sa transparence et sa responsabilisation envers ses intervenants.	• Création d'un guichet unique d'accès à l'information • Frais d'utilisation et modernisation des normes de service • Communication et mobilisation des intervenants (p. ex. stratégies de communication interne et externe) • Mobilisation internationale • Participation du public et des intervenants aux initiatives clés de l'Agence par l'intermédiaire du Forum sur la réglementation d'aliments sains et salubres	

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Gestion des mesures d'urgence La capacité de réagir en cas de situations d'urgence multiples, simultanées ou d'envergure.	• Plan stratégique de gestion des urgences de l'Agence • Maintien et surveillance des stratégies de préparation et d'atténuation, en vue d'affronter les situations d'urgence	Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles
Capacité scientifique La capacité des services scientifiques de s'adapter et de réagir en temps opportun.	• Plan d'action scientifique de l'ACIA • Réseau d'information sur la salubrité des aliments • Modernisation de l'équipement et des laboratoires • Augmentation de la capacité d'intervention des laboratoires	
Cadres législatif, réglementaire et des programmes La capacité du cadre actuel des lois, des règlements et des programmes de soutenir l'exécution efficace du mandat de l'Agence.	• Modernisation des dispositions législatives • Modernisation des dispositions réglementaires • Transformation opérationnelle et cadres des programmes	
Efficacité des inspections La capacité d'avoir l'efficacité nécessaire, en matière d'inspection pour prévenir et détecter rapidement les menaces relatives à la salubrité des aliments et les enjeux liés à la santé des animaux et des plantes et pour intervenir promptement.	• Modèle d'inspection intégré de l'Agence (MIIA) • Évaluation des risques (supervision axée sur les risques) • Recrutement, formation et fourniture continus d'outils aux inspecteurs • Renforcement de la planification, du suivi du rendement et de la production de rapports	

Dépenses prévues

Les tableaux qui suivent présentent les niveaux prévus de dépenses totales de l'Agence pour l'exercice 2015-2016 et les équivalents temps plein (ETP) pour les trois prochains exercices (de 2015-2016 à 2017-2018). Ils ne tiennent pas compte des prolongations de financement de l'ACIA. Les tableaux présentent également le Budget principal des dépenses de 2015-2016 qui nécessitera l'approbation du Parlement.

Ressources financières budgétaires (dépenses prévues, en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
698 151 888	705 551 888	669 017 128	664 017 658

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP][5])

2015-2016	2016-2017	2017-2018
6 148	5 953	5 949

Les dépenses prévues en 2015-2016 sont supérieures au Budget principal des dépenses d'environ 7,4 millions de dollars pour la même période. Cet écart est dû aux transferts prévus du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à l'ACIA pour soutenir les objectifs communs par l'intermédiaire du Secrétariat de l'accès aux marchés et pour appuyer les initiatives liées à la salubrité des aliments, à la biosécurité et à la traçabilité dans le cadre de Cultivons l'avenir 2.

La diminution de 41,5 millions de dollars des dépenses prévues et de 199 des ETP prévus en 2017-2018 s'explique principalement par l'élimination progressive des ressources pour des initiatives touchant divers programmes, partiellement compensée par l'augmentation des ressources pour renforcer le système de surveillance de la salubrité des aliments du Canada. L'Agence évaluera le niveau de ressources nécessaires en vue d'éliminer progressivement des initiatives et demandera le renouvellement du financement selon les besoins en vue de maintenir et d'améliorer de manière continue le système de salubrité des aliments du Canada, ainsi qu'un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.

[5] L'équivalent temps plein (ETP) est une unité de mesure de l'utilisation de ressources humaines. Il permet de calculer le nombre d'heures désignées de travail par rapport au nombre total d'heures de travail régulier (37,5 heures par semaine sur une période de 12 mois). Par exemple, un employé qui travaille à mi-temps (18,75 heures par semaine) pendant 12 mois représente un demi-ETP.

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Dépenses 2012-2013	Dépenses 2013-2014	Dépenses projetées 2014-2015	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles							
Programme de salubrité des aliments	353 600 998	364 310 525	355 137 093	362 958 350	363 836 779	330 823 048	327 548 878
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	175 425 417	187 939 265	94 324 803	113 659 211	114 552 020	114 141 479	114 069 887
Programme des ressources végétales	88 983 164	86 537 966	78 054 056	76 204 256	76 730 103	75 937 906	75 866 254
Collaboration internationale et ententes techniques	33 338 750	35 004 557	31 264 551	30 000 919	34 682 935	34 642 625	34 642 688
Total partiel – Résultat stratégique	**651 348 329**	**673 792 313**	**558 780 503**	**582 822 736**	**589 801 837**	**555 545 058**	**552 127 707**
Services internes	130 707 396	131 959 340	115 800 501	115 329 152	115 750 051	113 472 070	111 889 951
Total	**782 055 725**	**805 751 653**	**674 581 004**	**698 151 888**	**705 551 888**	**669 017 128**	**664 017 658**

Les données des exercices 2012-2013 et 2013-2014 représentent les dépenses définitives. Les dépenses projetées pour 2014-2015 correspondent aux autorisations de l'Agence approuvées dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2014-2015. Les autorisations de 2014-2015 seront mises à jour au titre de résultat du budget supplémentaire final des dépenses et d'autres rajustements, comme les affectations du crédit central du CT et les mises à jour de fin d'exercice des autorisations réglementaires. Les autorisations de fin d'exercice 2014-2015 et les dépenses réelles seront présentées dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2014-2015.

Les exercices 2015-2016 à 2017-2018 correspondent aux dépenses prévues et ils excluent les ressources qui n'ont pas encore été approuvées telles que le renouvellement des ressources, les rajustements annuels des autorisations de fin d'exercice pour les postes législatifs et les affectations du crédit central du CT.

Principales tendances :

- Dans l'ensemble, la diminution des ressources de l'Agence de 2012-2013 à 2017-2018 est principalement attribuable à diverses initiatives de réduction des coûts centrées sur des gains d'efficacité administratifs et des changements administratifs qui ne touchent pas les services de première ligne ou la salubrité des aliments, et à l'élimination progressive des ressources des diverses initiatives au titre du Programme de salubrité des aliments. L'Agence évaluera les ressources nécessaires pour ces initiatives et, au besoin, demandera leur renouvellement en vue de maintenir et d'améliorer de manière continue le système vigoureux de salubrité des aliments du Canada ainsi que la salubrité et l'accessibilité de l'approvisionnement alimentaire.
- La diminution significative enregistrée par le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses est liée aux paiements compensatoires réglementaires versés en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* en 2012-2013 et 2013-2014, lesquels ne sont pas prévus pour les années à venir.
- Le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques est relativement stable d'année en année.
- La diminution des besoins dans le cadre du Programme des services internes est principalement attribuable à diverses initiatives de réduction des coûts centrées sur des gains d'efficacité administratifs et des changements administratifs qui ne touchent pas les services de première ligne ou la salubrité des aliments.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2015-2016 avec le cadre pangouvernemental[xv] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2015-2016
Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles	Programme de salubrité des aliments	Affaires sociales	Des Canadiens en bonne santé	363 836 779
	Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	Affaires sociales	Des Canadiens en bonne santé	114 552 020
	Programme des ressources végétales	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	76 730 103
	Collaboration internationale et ententes techniques	Affaires internationales	Un Canada prospère grâce au commerce international	34 682 935

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	76 730 103
Affaires sociales	478 388 799
Affaires internationales	34 682 935
Affaires gouvernementales	–

Tendances relatives aux dépenses du ministère

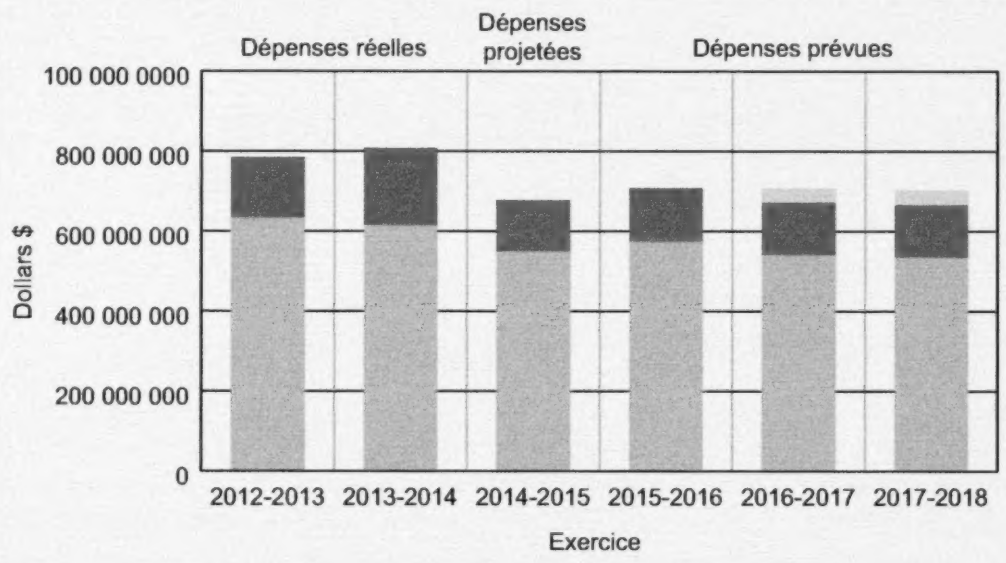

	Dépenses réelles		Dépenses projetées	Dépenses prévues		
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Programmes progressivement éliminés				208 517	36 164 305	36 556 054
Dépenses législatives	151 899 066	194 030 459	128 047 979	134 619 263	131 968 943	131 908 471
Crédits votés	630 156 659	611 721 194	546 533 025	570 932 625	537 048 185	532 109 187

Les dépenses de l'ACIA ont augmenté de manière importante en 2012-2013 et 2013-2014. Cette augmentation des dépenses est principalement liée à l'augmentation des indemnités réglementaires versées aux propriétaires de saumons qui ont dû être détruits en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* par suite de l'anémie infectieuse du saumon. Elle peut également s'expliquer en partie par les dépenses liées au lancement de l'initiative du Système de vérification d'inspection en 2013-2014.

Les dépenses prévues de l'ACIA augmentent de 2014-2015 à 2015-2016 principalement en raison d'un nouveau financement pour le réseau d'information sur la salubrité des aliments et le financement renouvelé pour l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Pour l'exercice 2016-2017 et les exercices suivants, l'Agence évaluera le niveau de ressources nécessaires en vue d'éliminer progressivement des initiatives et demandera le renouvellement du financement selon les besoins en vue de maintenir et d'améliorer de manière continue le système de salubrité des aliments du Canada, ainsi qu'un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits de l'ACIA, veuillez consulter le Budget principal des dépenses 2015-2016[xvi] sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

La présente section décrit les activités prévues par l'ACIA pour atteindre son résultat stratégique en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont les priorités du gouvernement et de l'Agence, le profil de risque de l'Agence, de même que l'application des leçons apprises. Celles-ci peuvent provenir de diverses sources, comme les vérifications internes et externes, les évaluations de programmes internes, les commentaires et consultations des parties intéressées, les mesures du rendement (y compris la gestion de la qualité), les analyses structurées ultérieures à divers incidents, notamment des éclosions de maladies animales ou des rappels liés à de graves problèmes de salubrité des aliments. Cette section présente les domaines clés sur lesquels l'ACIA concentrera ses efforts au cours des trois prochaines années.

Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

L'ACIA vise avant tout à atténuer les risques liés à la salubrité des aliments. La santé et le bien-être de la population, de l'environnement et de l'économie du Canada orientent la conception et l'élaboration des programmes de l'ACIA. En collaboration et en partenariat avec l'industrie, les consommateurs, les universités ainsi que des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, l'ACIA poursuit ses efforts pour protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé qui sont liés aux aliments et aux zoonoses.

L'ACIA soutient l'agriculture canadienne. Elle aide les entreprises agroalimentaires à pénétrer les marchés nationaux et internationaux, et à y être compétitives. Pour cela, elle élabore pour les importations et les exportations des cadres réglementaires et de programmes répondant aux exigences canadiennes et internationales qu'elle veille à faire respecter. L'ACIA mène des activités de sensibilisation et de consultation auprès des principales parties intéressées et partenaires (dont le secteur de l'industrie), des consommateurs ainsi que d'organismes internationaux de commerce et de normalisation. Elle parvient ainsi à maintenir une communication ouverte et transparente avec les parties intéressées et divers groupes de consultation.

L'ACIA vise l'excellence et l'amélioration continue pour obtenir de meilleurs résultats en matière de sécurité et renforcer l'intégrité découlant des systèmes réglementaires. Par conséquent, l'ACIA adoptera une approche axée davantage sur la prévention et fondée sur les systèmes dans le cadre du modèle d'inspection intégré de l'Agence, ce qui permettra à l'Agence et aux parties réglementées de mieux s'adapter aux risques émergents ainsi qu'aux nouvelles tendances mondiales et scientifiques. Le modèle d'inspection intégré de l'Agence mettra en application des concepts relatifs à la gestion des risques axés sur la

prévention qui sont reconnus mondialement. Le modèle d'inspection intégré de l'Agence remplace le modèle amélioré d'inspection des aliments afin d'harmoniser pleinement les résultats stratégiques de tous les travaux d'inspection de l'ACIA et illustrer l'ensemble du mandat de l'Agence. Le modèle représente la vision de l'ACIA et son approche à l'égard de l'inspection réglementaire. L'ACIA a entamé la mise en œuvre progressive du modèle et la poursuivra jusqu'en 2020. De plus amples renseignements sur la mise en œuvre seront fournis aux parties intéressées à mesure qu'elle progresse.

La *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* renforcera et modernisera davantage le système de salubrité des aliments du Canada.

Le projet de loi C-18, *Loi sur la croissance du secteur agricole*, a été déposé au Parlement le 9 décembre 2013, a franchi l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes en novembre 2014 et est actuellement devant le Sénat. Il s'agit d'un projet de loi visant à moderniser le cadre législatif canadien en matière d'agriculture, à soutenir l'innovation dans le secteur agricole canadien et à accroître les débouchés sur les marchés mondiaux. Le projet de loi[xvii] propose de modifier un ensemble de lois que l'ACIA est chargée de faire respecter pour réglementer le secteur agricole canadien. Dans le cadre de ces changements, l'ACIA poursuivra les travaux de renouvellement de la réglementation concernant les engrais et les aliments du bétail et commencera à modifier les cadres réglementaires régissant la santé des animaux et la protection des végétaux.

L'ACIA concentre aussi ses efforts sur plusieurs initiatives horizontales qui concourent à la protection des consommateurs. Ainsi, au cours du prochain exercice, elle prévoit faire participer davantage les parties intéressées, poursuivre la modernisation de l'étiquetage des aliments ainsi que la mise en œuvre d'initiatives favorisant la transparence, et continuer de s'acquitter de ses nombreuses activités opérationnelles quotidiennes, comme la diffusion auprès du public d'avis de rappel d'aliments et de signalisation d'allergies et la réalisation d'opérations éclair aux postes frontaliers pour intercepter les importations de produits alimentaires qui menaceraient la santé des Canadiens.

Dans la foulée des améliorations apportées au Programme de salubrité des aliments, l'ACIA commencera ses travaux liés à la modernisation de l'inspection en ce qui a trait à la protection des plantes et à la santé des animaux. Cela l'aidera à bien définir les responsabilités incombant aux parties visées par la réglementation ainsi que ses propres responsabilités, à fournir une surveillance uniforme des secteurs assujettis aux règlements sous la responsabilité de l'ACIA, à accroître le recours aux données scientifiques et d'inspection pour aider à orienter les ressources sur les secteurs comportant les risques les plus élevés de même qu'à adapter l'inspection pour se concentrer sur l'efficacité des contrôles de parties.

Les tableaux de rendement, aux pages suivantes, décrivent les indicateurs de rendement utilisés pour déterminer dans quelle mesure l'ACIA atteint son unique résultat stratégique (voir les tableaux 2-1, 2-2, 2-3 et 2-4).

Pour atteindre son résultat stratégique, l'ACIA s'est dotée d'un processus efficace de gestion des risques, dont elle fait la promotion à tous les échelons. Aussi, elle surveille et évalue continuellement son contexte opérationnel pour être au fait des risques et possibilités qui pourraient influer sur l'atteinte du résultat souhaité. L'élaboration du profil de risque de l'Agence est au cœur de son processus de gestion des risques. Les principaux risques pour l'ACIA, tels qu'ils sont exposés dans le profil, sont résumés au tableau 1-5.

Pour atténuer les risques et atteindre son résultat stratégique, l'Agence, par l'intermédiaire de ses activités de programme (Programme de salubrité des aliments; Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses; Programme des ressources végétales; Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques), centrera ses efforts, en 2015-2016, sur des processus et des systèmes innovateurs, l'établissement de partenariats à l'échelle nationale et internationale, et la collaboration avec les intervenants. Cela permettra à l'Agence de soutenir les quatre priorités suivantes :

- Un souci croissant de la **prévention** en vue de réduire au minimum les risques pour la santé humaine, animale et végétale;
- La garantie de **l'excellence du service** pour que l'ACIA soit encore plus reconnue en tant qu'organisme de réglementation efficace;
- La volonté de s'adapter aux nouvelles exigences et attentes, et d'évoluer avec elles, plus particulièrement en ce qui a trait à **l'excellence du rendement** interne;
- Une conscience plus grande des **ressources humaines**, à qui seront proposés des formations et des outils.

Programme 1.1 : Programme de salubrité des aliments

Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et autres risques sanitaires inhérents au système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard, ainsi qu'à la vérification de la conformité de l'industrie aux normes et aux règlements fondés sur des principes scientifiques. Le Programme comporte des initiatives qui servent à vérifier que les consommateurs reçoivent de l'information sur la salubrité des aliments et la nutrition, et visent à décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) peut mieux détecter, suivre et atténuer les risques liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les maladies d'origine alimentaire. Le Programme contribue à la santé publique et donne confiance dans le système alimentaire canadien.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
362 958 350	363 836 779	330 823 048	327 548 878

Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])

2015-2016	2016-2017	2017-2018
3 311	3 122	3 118

De 2015-2016 à 2016-2017, les dépenses prévues pour le Programme de salubrité des aliments diminueront de 36,3 millions de dollars et de 193 ETP. La diminution est principalement attribuable à l'élimination progressive des ressources des diverses initiatives. Cette diminution est partiellement compensée par les ressources mises à la disposition de l'Agence pour renforcer le système de surveillance de la salubrité des aliments du Canada, comme cela a été annoncé dans le budget fédéral de 2014.

L'Agence évaluera le niveau de ressources nécessaires en vue d'éliminer progressivement des initiatives et demandera le renouvellement du financement selon les besoins en vue de maintenir et d'améliorer de manière continue le système vigoureux de salubrité des aliments du Canada.

Tableau 2-1a : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Atténuation des risques liés au système d'approvisionnement agroalimentaire pour la population canadienne	Nombre de catégories de produits où des établissements agréés et inspectés par le gouvernement fédéral répondent aux objectifs de conformité	Atteinte de 6 objectifs sur 6	31 mars 2016
	Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments de catégorie I émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel	100 %	31 mars 2016
	Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments de catégorie II émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel	95 %	31 mars 2016
Les produits alimentaires canadiens et importés sont conformes à tous les règlements canadiens et aux accords internationaux	Nombre de catégories de produits testés pour lesquelles les objectifs de conformité établis pour les aliments produits au Canada sont atteints	Atteinte de 6 objectifs sur 6	31 mars 2016
	Nombre de catégories de produits testés pour lesquelles les objectifs de conformité établis pour les aliments importés sont atteints	Atteinte de 6 objectifs sur 6	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Nouvelles approches en matière de réglementation, d'inspection et de surveillance des aliments

Dans le cadre de l'initiative de transformation de l'Agence, l'ACIA poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action pour assurer la salubrité des aliments au Canada afin de moderniser le système de salubrité des aliments au Canada et de l'adapter aux tendances de consommation ainsi qu'aux tendances mondiales et scientifiques.

À l'appui de son processus de modernisation de la réglementation, l'ACIA a examiné son programme alimentaire et procède à la refonte de celui-ci. En 2015-2016, l'ACIA élaborera et mettra en œuvre le programme alimentaire unique qui devrait remplacer la structure actuelle de sous-programmes s'appuyant sur les produits.

Le nouveau programme alimentaire de l'ACIA est conçu pour :

- diriger les ressources vers les secteurs les plus à risque pour tous les produits alimentaires;
- assurer de solides assises en matière de politiques afin de soutenir le programme alimentaire;
- promouvoir la conformité aux exigences réglementaires;
- mettre en œuvre une intervention réglementaire prévisible et transparente, le cas échéant;
- soutenir l'accès au marché en matière de commerce international;

Afin de soutenir davantage la mise en œuvre du Plan d'action pour assurer la salubrité des aliments au Canada, l'ACIA continuera de :

- mettre en œuvre le modèle d'inspection intégré de l'Agence (MIIA) tel qu'il est décrit à la section II;
- collaborer avec les partenaires et les intervenants sur les recommandations proposées pour un système d'étiquetage des aliments plus moderne et plus novateur au Canada et de collaborer avec Santé Canada pour moderniser les normes alimentaires.

Enfin, dans le cadre de ses efforts de modernisation, l'ACIA renforcera son approche fondée sur le risque pour ses activités de surveillance afin de procurer aux parties réglementées une transparence et une cohérence accrues. Un résultat clé sera l'achèvement d'un modèle d'évaluation des risques pour les établissements producteurs d'aliments au Canada sur la base des résultats des essais du modèle et des avis d'experts. Ce modèle servira de norme et permettra à l'ACIA de fonder sa décision quant aux établissements licenciés à surveiller, le type, la fréquence et l'intensité des activités de surveillance de l'ACIA étant davantage proportionnels aux risques à gérer.

Collaboration avec les intervenants

Dans le budget de 2014, l'ACIA a reçu des investissements sur cinq ans pour mettre en œuvre le réseau d'information sur la salubrité des aliments, qui permettra à l'Agence de mieux prévoir, détecter et gérer les menaces et les dangers liés aux aliments. Le réseau national d'information sur la salubrité des aliments reliera les autorités en matière de salubrité des aliments et les laboratoires d'analyse des aliments à travers le Canada pour faciliter le partage des données sur la surveillance et la salubrité alimentaire. En 2015-2016, en partenariat avec l'Agence de la santé publique du Canada, Santé Canada, les provinces et les territoires, l'ACIA continuera à construire le réseau national d'information sur la salubrité des aliments et à planifier l'infrastructure technique nécessaire pour partager efficacement les données sur la salubrité alimentaire.

Sous-programme 1.1.1 : Viandes et de la volaille

Le sous-programme des viandes et de la volaille vise à atténuer les risques associés aux viandes et à la volaille et aux produits qu'on en tire au Canada dans les établissements agréés par le gouvernement fédéral ou qui sont importés pour consommation. Il réalise ses objectifs en vérifiant que les viandes, la volaille et les produits dérivés répondent aux exigences en matière de santé et de salubrité, et ce, en s'assurant qu'ils sont conformes aux lois et règlements en vigueur. Le sous-programme contribue également à contrer les pratiques commerciales déloyales liées à l'étiquetage des produits carnés pré-emballés, et vérifie l'application d'un programme de classement par catégories indiquant de façon objective la qualité des viandes et les normes de vente au détail. Le sous-programme renforce la confiance des Canadiens dans les viandes et la volaille vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
191 052 866	156 393 605	156 273 632

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
1 812	1 541	1 539

Les dépenses prévues pour le sous-programme des viandes et de la volaille diminuent de 2015-2016 à 2016-2017. La diminution est principalement attribuable à l'élimination progressive des ressources des diverses initiatives. L'Agence évaluera le niveau de ressources nécessaires en vue d'éliminer progressivement des initiatives et demandera le renouvellement du financement selon les besoins en vue de maintenir et d'améliorer de manière continue le système vigoureux de salubrité des aliments du Canada.

Tableau 2-1b : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements de production de viande et volaille agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs de viande et de volaille agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	31 mars 2016
Les produits de viande et de volaille destinés à la consommation au Canada respectent la réglementation fédérale	Pourcentage des produits de viande et de volaille d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2016
	Pourcentage des produits de viande et de volaille d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Processus et systèmes innovateurs

En 2015-2016, l'ACIA poursuivra la mise en œuvre de son Programme d'inspection de l'abattage modernisé qui rationalise et simplifie le système d'inspection des aliments. Un projet pilote pour le Programme d'inspection de l'abattage modernisé sera lancé dans les établissements qui abattent des porcs, des volailles et des bovins et créera des possibilités de partenariat accru entre l'ACIA, les intervenants et les partenaires commerciaux clés tels que les États-Unis.

En 2014-2015, l'ACIA a modifié le *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* pour élargir les sanctions administratives pécuniaires (SAP) à la *Loi sur l'inspection des viandes* et à son règlement.

Grâce aux sanctions pécuniaires administratives et aux options existantes en matière d'application de la loi, l'ACIA vise à encourager les entreprises et les particuliers à se conformer aux exigences réglementaires.

En 2015-2016, tandis que l'Agence adoptera une structure de programme alimentaire unique, la vérification proactive de la conformité des parties réglementées et des produits sera effectuée de sorte à cibler les secteurs les plus à risque et à se fonder sur les meilleures données scientifiques disponibles.

Collaboration avec les intervenants

Dans le cadre de l'Initiative de réduction des agents pathogènes[xviii], visant à réduire les niveaux d'agents pathogènes contenus dans la viande et la volaille, l'ACIA publiera les résultats de l'Étude microbiologique de base sur le poulet à griller, et établira des objectifs et des stratégies de réduction des agents pathogènes pour l'amélioration de la surveillance. De concert avec Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada, l'ACIA entreprendra une étude de base sur la prévalence de l'*E. coli* dans les produits du bœuf.

Afin d'accroître la transparence et la coordination entre le Canada et les États-Unis, l'ACIA continuera de participer activement aux initiatives canado-américaines de Par-delà la frontière et du Conseil de coopération en matière de réglementation. Ces initiatives visent à faciliter le commerce et à maintenir la confiance des consommateurs canadiens dans l'approvisionnement alimentaire du Canada.

Voici d'autres initiatives pour 2015-2016 :

- *Approche commune en matière de salubrité alimentaire – Évaluations conjointes des systèmes d'assurance de la salubrité des aliments :* Cette initiative fera progresser la comparabilité des systèmes communs grâce à une entente sur l'échange d'information, améliorera la relation entre le Canada et les États-Unis en matière de salubrité alimentaire, et fera office de précurseur à un alignement réglementaire plus profond entre les deux pays.
- *Accords d'équivalence relatifs aux systèmes de salubrité des viandes :* Cette initiative vise à rationaliser les exigences et procédures relatives à l'équivalence des systèmes de salubrité de la viande et établira un mécanisme pour le maintien et la promotion d'un alignement continu.
- *Règles de certification pour la viande et la volaille :* Cette initiative permettra de rationaliser le processus de certification, y compris la possibilité de réduire et d'éliminer le dédoublement des règles de certification, des éléments de données et des procédures administratives applicables au transport des produits entre le Canada et les États-Unis.

Sous-programme 1.1.2 : Oeufs

Le sous-programme des œufs vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux œufs et aux produits à base d'œufs provenant, au Canada, des établissements agréés par le gouvernement fédéral ou importés pour consommation. Il réalise ses objectifs en vérifiant que le classement par catégorie des œufs et des produits à base d'œufs se fait conformément aux lois et aux règlements en vigueur, et que ces œufs et produits sont conformes aux exigences de ces lois et règlements. Le sous-programme contribue également à contrer les pratiques commerciales déloyales en vérifiant que l'étiquetage et les pratiques publicitaires respectent les exigences en ce qui concerne les produits à base d'œufs pré-emballés. Le sous-programme renforce la confiance des Canadiens dans les œufs et les produits à base d'œufs vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
8 641 142	8 144 630	8 140 826

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
83	81	81

Les dépenses prévues pour le sous-programme des œufs diminuent de 2015-2016 à 2016-2017. La diminution est principalement attribuable à l'élimination progressive des ressources des diverses initiatives. L'Agence évaluera le niveau de ressources nécessaires en vue d'éliminer progressivement des initiatives et demandera le renouvellement du financement selon les besoins en vue de maintenir et d'améliorer de manière continue le système vigoureux de salubrité des aliments du Canada.

Tableau 2-1c : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements de production d'œufs en coquille agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de producteurs d'œufs en coquille agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	31 mars 2016
Les œufs en coquille et les produits à base d'œufs destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits à base d'œufs en coquille et de produits à base d'œufs d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2016
	Pourcentage de produits à base d'œufs en coquille et de produits à base d'œufs d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Processus et systèmes innovateurs

En 2015-2016, les activités du sous-programme des œufs continueront d'évoluer dans le cadre du programme alimentaire unique jusqu'à ce que le modèle d'inspection intégré de l'Agence soit pleinement mis en œuvre. Les efforts se poursuivront, au sein de l'Agence et de concert avec d'autres ministères tels que Santé Canada, pour améliorer la cohérence dans l'interprétation et l'exécution du programme d'inspection et pour mieux axer les ressources d'inspection sur les secteurs comportant les risques les plus élevés.

En 2015-2016, tandis que l'Agence adoptera une structure de programme alimentaire unique, la vérification proactive de la conformité des parties réglementées et des produits sera effectuée de sorte à cibler les secteurs les plus à risque et à se fonder sur les meilleures données scientifiques disponibles.

Sous-programme 1.1.3 : Produits laitiers

Le sous-programme des produits laitiers vise à atténuer les risques pour la santé publique associés au lait et aux produits laitiers provenant, au Canada, des établissements agréés par le gouvernement fédéral ou importés pour consommation. Il réalise ses objectifs en vérifiant que le lait et les produits laitiers répondent aux exigences en matière de santé et de salubrité, et ce, en s'assurant qu'ils sont conformes aux lois et règlements en vigueur. Le sous-programme contribue également à contrer les pratiques commerciales déloyales en vérifiant que l'étiquetage des produits laitiers pré-emballés respecte les conditions énoncées dans les lois et règlements. Il renforce la confiance des Canadiens dans les produits laitiers vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
11 242 869	10 575 898	10 571 607

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
112	109	109

Les dépenses prévues pour le sous-programme des produits laitiers diminuent de 2015-2016 à 2016-2017. La diminution est principalement attribuable à l'élimination progressive des ressources des diverses initiatives. L'Agence évaluera le niveau de ressources nécessaires en vue d'éliminer progressivement des initiatives et demandera le renouvellement du financement selon les besoins en vue de maintenir et d'améliorer de manière continue le système vigoureux de salubrité des aliments du Canada.

Tableau 2-1d : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements de production laitière agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de production laitière agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	31 mars 2016
Les produits laitiers destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits laitiers d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2016
	Pourcentage de produits laitiers d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Processus et systèmes innovateurs

En 2015-2016, les activités du sous-programme des produits laitiers continueront d'évoluer dans le cadre du programme alimentaire unique jusqu'à ce que le modèle d'inspection intégré de l'Agence soit pleinement mis en œuvre. Les efforts se poursuivront, au sein de l'Agence et de concert avec d'autres ministères tels que Santé Canada, pour améliorer la cohérence dans l'interprétation et l'exécution du programme d'inspection et pour mieux axer les ressources d'inspection sur les secteurs comportant les risques les plus élevés.

En 2015-2016, tandis que l'Agence adoptera une structure de programme alimentaire unique, la vérification proactive de la conformité des parties réglementées et des produits sera effectuée de sorte à cibler les secteurs les plus à risque et à se fonder sur les meilleures données scientifiques disponibles.

Sous-programme 1.1.4 : Poisson et des produits de la mer

Le sous-programme du poisson et des produits de la mer vise à atténuer les risques associés au poisson et aux produits de la mer transformés au Canada dans des établissements agréés par le gouvernement fédéral ou importés pour consommation. Il réalise ses objectifs en élaborant des normes de production et de transformation en s'assurant que les produits, les importateurs et l'industrie du pays respectent les exigences de qualité, de salubrité et d'identification du poisson et des produits de la mer conformément aux lois et aux règlements en vigueur. Ce sous-programme renforce la confiance des Canadiens dans le poisson et les produits de la mer vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
49 668 541	51 477 693	50 443 196

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
453	482	482

Tableau 2-1e : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements de poisson et de produits de la mer agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de poisson et de produits de la mer agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	31 mars 2016
Les poissons et produits de la mer destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage des poissons et des produits de la mer d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2016
	Pourcentage des poissons et des produits de la mer d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Processus et systèmes innovateurs

En 2015-2016, les activités du sous-programme du poisson et des produits de la mer continueront d'évoluer dans le cadre du programme alimentaire unique jusqu'à ce que le modèle d'inspection intégré de l'Agence soit pleinement mis en œuvre. Les efforts se poursuivront, au sein de l'Agence et de concert avec d'autres ministères tels que Santé Canada, pour améliorer la cohérence dans l'interprétation et l'exécution du programme d'inspection et pour mieux axer les ressources d'inspection sur les secteurs comportant les risques les plus élevés.

En 2015-2016, l'ACIA continuera d'améliorer le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques. Dans le cadre du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, l'ACIA appuiera le déploiement du processus visant à reclasser les secteurs coquilliers sous-exploités et à réorienter par la suite les ressources vers les nouveaux secteurs à fort potentiel.

En 2015-2016, l'ACIA continuera de souligner la reconnaissance des systèmes Canada-États-Unis pour les mollusques. Pour donner suite aux engagements budgétaires de 2014, l'ACIA renforcera la conformité des aliments importés, en procédant à une série d'évaluations des systèmes étrangers d'assurance de la salubrité des aliments pour obtenir des garanties de contrôles préventifs adéquats en amont pour les poissons et fruits de mer.

En 2015-2016, tandis que l'Agence adoptera une structure de programme alimentaire unique, la vérification proactive de la conformité des parties réglementées et des produits sera effectuée de sorte à cibler les secteurs les plus à risque et à se fonder sur les meilleures données scientifiques disponibles.

Sous-programme 1.1.5 : Fruits et légumes frais

Le sous-programme des fruits et légumes frais vise à atténuer les risques associés aux fruits et légumes frais et aux produits dérivés provenant des établissements agréés par le gouvernement fédéral ou importés pour consommation. Il réalise ses objectifs en vérifiant que ces produits répondent à toutes les exigences en matière de santé et de salubrité en s'assurant qu'ils sont conformes aux lois et règlements en vigueur. Le sous-programme contribue également à contrer les pratiques commerciales déloyales en vérifiant que les exigences relatives à l'étiquetage et à l'indication de la quantité nette de fruits et légumes frais pré-emballés sont respectées. Il renforce la confiance des Canadiens dans les produits de fruits et légumes frais vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
34 910 256	38 334 433	36 962 307

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
294	340	338

Tableau 2-1f : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements de production de fruits et légumes frais agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de production de fruits et légumes frais agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	31 mars 2016
Les fruits et légumes frais destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage d'échantillons de fruits et légumes frais d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2016
	Pourcentage d'échantillons de fruits et légumes frais d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Collaboration avec les intervenants

Pour donner suite aux engagements budgétaires de 2014 et pour renforcer la conformité des aliments importés, l'ACIA procédera à une série d'évaluations des systèmes étrangers d'assurance de la salubrité des aliments pour obtenir des garanties de contrôles préventifs adéquats pour les fruits et légumes frais. L'élaboration d'une approche d'évaluation et des outils et normes connexes constituera l'objectif initial.

Afin d'accroître la transparence et la coordination entre le Canada et les États-Unis, l'ACIA continuera de participer activement aux initiatives conjointes canado-américaines de Par-delà la frontière et du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation axées sur les questions relatives à la salubrité des aliments. Un projet pilote à l'intention des négociants dignes de confiance du secteur agroalimentaire qui

vise à réduire la fréquence des inspections pour les pommes, les pommes de terre et les oignons importés des États-Unis sera mené et se basera sur une évaluation de la capacité de l'industrie au Canada et aux États-Unis à gérer elle-même les risques liés aux normes de qualité, sans dépendre de manière importante des inspections de l'ACIA et l'USDA.

Processus et systèmes innovateurs

En 2015-2016, les activités du sous-programme des fruits et légumes frais continueront d'évoluer dans le cadre du programme alimentaire unique jusqu'à ce que le modèle d'inspection intégré de l'Agence soit pleinement mis en œuvre. Les efforts se poursuivront, au sein de l'Agence et de concert avec d'autres ministères tels que Santé Canada, pour améliorer la cohérence dans l'interprétation et l'exécution du programme d'inspection et pour mieux axer les ressources d'inspection sur les secteurs comportant les risques les plus élevés.

En 2015-2016, tandis que l'Agence adoptera une structure de programme alimentaire unique, la vérification proactive de la conformité des parties réglementées et des produits sera effectuée de sorte à cibler les secteurs les plus à risque et à se fonder sur les meilleures données scientifiques disponibles.

Sous-programme 1.1.6 : Produits transformés

Le sous-programme des produits transformés vise à atténuer les risques associés aux produits transformés, y compris le miel et les produits de l'érable, provenant, au Canada, des établissements agréés par le gouvernement fédéral ou importés pour consommation. Il réalise ses objectifs en vérifiant que les produits transformés répondent aux exigences en matière de santé et de salubrité des aliments, et ce, en s'assurant qu'ils sont conformes aux lois et règlements en vigueur. Le sous-programme contribue également à contrer les pratiques commerciales déloyales en vérifiant que les exigences relatives à l'étiquetage et à l'indication de la quantité nette de produits transformés pré-emballés sont respectées. Il renforce la confiance des Canadiens dans les produits transformés vendus au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
11 641 531	10 903 337	10 901 778

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
102	99	99

Les dépenses prévues pour le sous-programme des produits transformés diminuent de 2015-2016 à 2016-2017. La diminution est principalement attribuable à l'élimination progressive des ressources des diverses initiatives. L'Agence évaluera le niveau de ressources nécessaires en vue d'éliminer progressivement des initiatives et demandera le renouvellement du financement selon les besoins en vue de maintenir et d'améliorer de manière continue le système vigoureux de salubrité des aliments du Canada.

Tableau 2-1g : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements de transformation d'aliments agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de transformation d'aliments agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	31 mars 2016
Les aliments transformés destinés à la consommation au Canada sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits transformés d'origine canadienne testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2016
	Pourcentage de produits transformés d'importation testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Processus et systèmes innovateurs

En 2015-2016, les activités du sous-programme des produits transformés continueront d'évoluer dans le cadre du programme alimentaire unique jusqu'à ce que le modèle d'inspection intégré de l'Agence soit pleinement mis en œuvre. Les efforts se poursuivront, au sein de l'Agence et de concert avec d'autres ministères tels que Santé Canada, pour améliorer la cohérence dans l'interprétation et l'exécution du programme d'inspection et pour mieux axer les ressources d'inspection sur les secteurs comportant les risques les plus élevés.

En 2015-2016, l'ACIA modifiera les catégories actuelles relatives au sirop d'érable afin de mieux représenter la variété et la qualité des produits modernes de sirop d'érable, et ce, pour assurer une norme plus cohérente en Amérique du Nord. Les modifications proposées au *Règlement sur les produits de l'érable* devraient être publiées dans la partie II de la *Gazette du Canada* au début de 2015.

En 2015-2016, tandis que l'Agence adoptera une structure de programme alimentaire unique, la vérification proactive de la conformité des parties réglementées et des produits sera effectuée de sorte à cibler les secteurs les plus à risque et à se fonder sur les meilleures données scientifiques disponibles.

Sous-programme 1.1.7 : Produits alimentaires importés et manufacturés

Le sous-programme des produits alimentaires importés et manufacturés vise à atténuer les risques associés aux aliments assujettis aux lois et règlements en vigueur. L'ACIA et les administrations provinciales et territoriales se partagent la responsabilité de ce secteur parce qu'il comprend des aliments variés qui sont vendus à l'intérieur des provinces et d'une province à une autre. Le sous-programme réalise ses objectifs en vérifiant que ces produits répondent aux exigences en matière de santé, de salubrité des aliments et de protection des consommateurs. Il contribue également à contrer les pratiques commerciales déloyales en vérifiant que les exigences relatives à l'étiquetage, à l'indication de la quantité nette et de la composition, ainsi qu'à l'allégation de propriétés et à la publicité de ces aliments sont respectées, et en veillant à l'application des lois et règlements en vigueur. Il renforce ainsi la confiance des Canadiens dans les produits alimentaires importés et manufacturés vendus au pays

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
56 679 574	54 993 452	54 255 532

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
455	470	470

Les dépenses prévues pour le sous-programme des produits alimentaires importés et manufacturés diminuent de 2015-2016 à 2016-2017. La diminution est principalement attribuable à l'élimination progressive des ressources des diverses initiatives. L'Agence évaluera le niveau de ressources nécessaires en vue d'éliminer progressivement des initiatives et demandera le renouvellement du financement selon les besoins en vue de maintenir et d'améliorer de manière continue le système vigoureux de salubrité des aliments du Canada.

Tableau 2-1h : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les risques pour les Canadiens associés aux aliments importés et manufacturés sont atténués	Pourcentage de risques importants pour la santé posés par les aliments importés et manufacturés auxquels répond la mise à jour annuelle des programmes d'inspection de la salubrité des aliments	95 %	31 mars 2016
	Pourcentage des aliments importés et manufacturés inspectés dont l'information relative à la quantité nette ou à la composition, ou présentée sur l'étiquette ou dans la publicité est véridique	70 %	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Partenariats à l'échelle nationale et internationale

Comme cela a été annoncé dans le Plan d'action économique 2014, le gouvernement modernisera la norme de composition de la bière pour permettre à l'industrie de profiter pleinement de l'innovation et de l'évolution du marché. En 2015-2016, l'ACIA collaborera avec Santé Canada à la rédaction des modifications réglementaires et des analyses à l'appui pour la révision des normes relatives à la bière dans le *Règlement sur les aliments et drogues*.

Processus et systèmes innovateurs

En 2015-2016, les activités du sous-programme des produits alimentaires importés et manufacturés continueront d'évoluer dans le cadre du programme alimentaire unique jusqu'à ce que le modèle d'inspection intégré de l'Agence soit pleinement mis en œuvre. Les efforts se poursuivront, au sein de l'Agence et de concert avec d'autres ministères tels que Santé Canada, pour améliorer la cohérence dans l'interprétation et l'exécution du programme d'inspection et pour mieux axer les ressources d'inspection sur les secteurs comportant les risques les plus élevés.

En 2015-2016, tandis que l'Agence adoptera une structure de programme alimentaire unique, la vérification proactive de la conformité des parties réglementées et des produits sera effectuée de sorte à cibler les secteurs les plus à risque et à se fonder sur les meilleures données scientifiques disponibles.

Programme 1.2 : Santé des animaux et prévention des zoonoses

Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques inhérents aux ressources animales, aux aliments du bétail et aux produits d'origine animale du Canada, lesquels font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentiels à la santé publique. Il réalise ses objectifs en atténuant les risques que posent pour les animaux du Canada (incluant le bétail et les animaux aquatiques) les maladies réglementées, ce qui passe par la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, l'atténuation et la gestion des risques pour le bétail et les produits alimentaires dérivés associés aux aliments pour animaux, la promotion du bien-être des animaux et la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le Programme aide l'ACIA à atténuer les risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains en lui permettant de lutter contre ces maladies dans les populations animales. En outre, il contribue à la santé des ressources animales du Canada et à l'instauration d'une certaine confiance dans la santé des animaux, la salubrité des produits et sous-produits d'origine animale et la sécurité des systèmes de production.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
113 659 211	114 552 020	114 141 479	114 069 887

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
974	972	972

De 2015-2016 à 2017-2018, la diminution de 0,5 million de dollars et de 2 ETP des dépenses prévues dans le cadre du Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses est liée à une diminution et à une élimination progressive en 2016-2017 des ressources liées à l'Initiative de guichet unique menée par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et décrite dans le Plan d'action Par-delà la frontière.

Tableau 2-2a : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Réduction des risques de transmission des maladies animales aux Canadiens	Nombre de maladies animales déclarables introduites au Canada par des voies visées par règlement	0	31 mars 2016
	Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été menées après la détection positive d'une zoonose déclarable	100 %	31 mars 2016
Les animaux et les produits connexes canadiens ou importés sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	Pourcentage d'animaux et de produits animaux exportés légalement vers des marchés étrangers et répondant aux exigences de certification	99 %	31 mars 2016
	La situation du Canada sur les listes d'état des risques de maladies de l'OIE[6] demeure à « sans risque », à « risque maîtrisé » ou à « risque négligeable »	État maintenu	31 mars 2016
Atténuation des risques pour les ressources animales canadiennes	Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été menées à la suite d'une détection positive d'une maladie animale déclarable	100 %	31 mars 2016
Préparation efficace en vue de prévenir, de maîtriser et d'éliminer les maladies transfrontalières et les nouvelles maladies	Les guides à l'intention des représentants de l'ACIA sont actualisés en fonction des besoins	Toutes les mises à jour nécessaires sont terminées	31 mars 2016
	Nombre d'exercices de simulation de préparatifs d'urgence auxquels a participé l'ACIA	9	31 mars 2016
Réaction rapide et efficace aux éclosions de maladies au Canada par les interventions appropriées	Pourcentage de cas détectés de maladies transfrontalières et de nouvelles maladies préoccupantes déclarables pour lesquels une enquête a débuté dans un délai raisonnable	100 %	31 mars 2016
	Pourcentage de cas pour lesquels l'ACIA a communiqué avec les principaux intervenants dans un délai raisonnable après la confirmation des maladies transfrontalières ou des nouvelles maladies préoccupantes	100 %	31 mars 2016

[6] Organisation mondiale de la santé animale

Faits saillants de la planification

Processus et systèmes innovateurs

Une réglementation efficace contribue à la protection des ressources animales et à une économie forte. L'ACIA continuera à examiner le Règlement sur la santé des animaux afin de moderniser le règlement sur le transport sans cruauté. Les modifications au règlement garantiront l'harmonisation de la réglementation avec les normes internationales, refléteront les pratiques actuelles de l'industrie et les besoins réels des animaux tels qu'ils ont été révélés par de récentes recherches scientifiques, et amélioreront les capacités en matière d'application de la loi.

L'ACIA mettra en œuvre et améliorera le Portail national d'information sur la technologie et la traçabilité (PNITT), y compris la formation qui est associée et les modifications réglementaires, et renforcera les accords de partage des données relatives à la traçabilité du bétail avec les provinces et les territoires (tels que ceux avec l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard). Ces initiatives favoriseront une intervention plus rapide en cas de maladie et faciliteront le confinement d'une maladie à ses origines, réduisant ainsi les incidences socio-économiques et les répercussions sur le bien-être des animaux.

Partenariats à l'échelle nationale et internationale

L'ACIA continuera de mettre au point un accord visant à reconnaître les zones de contrôle et d'éradication des maladies animales exotiques avec le département de l'Agriculture des États-Unis. Cet accord permettra de protéger les deux pays et de minimiser la perturbation des échanges en cas d'éclosion d'une maladie.

Sous-programme 1.2.1 : Santé des animaux terrestres

Le sous-programme de la santé des animaux terrestres vise à prévenir l'entrée dans le pays d'animaux porteurs de zoonoses à déclaration obligatoire, conformément aux lois et règlements en vigueur. Le sous-programme atteint ses objectifs en mettant en œuvre des initiatives de suivi, de détection et d'atténuation des risques pour la santé des animaux terrestres. Il protège la salubrité des aliments, la santé publique et les animaux terrestres, et renforce la confiance dans les produits agricoles canadiens au pays et à l'étranger. Ses activités de vérification de la conformité aux exigences réglementaires assurent que les animaux canadiens ne sont pas porteurs de maladies à déclaration obligatoire, en particulier celles qui peuvent être transmises aux humains. Ce programme bénéficie de financement du paiement de transfert suivant : Paiements d'indemnisation prévus par la loi.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
81 546 962	81 166 266	81 094 629

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
776	774	774

Tableau 2-2b : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements de biologie vétérinaire agréés par le gouvernement fédéral se conforment à la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements de biologie vétérinaire agréés et inspectés par le fédéral qui se conforment à la réglementation	90 %	31 mars 2016
Les produits biologiques vétérinaires sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de produits biologique vétérinaire testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	100 %	31 mars 2016
Les animaux au Canada sont transportés sans cruauté	Pourcentage de cargaisons vivantes inspectées qui sont conformes aux normes du transport sans cruauté	100 %	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Processus et systèmes innovateurs

L'ACIA travaillera avec les fabricants européens à la mise en place d'un meilleur protocole de gestion pour les vaccins contre la fièvre aphteuse. L'accent sera mis sur le réexamen de la stratégie actuelle en matière de gestion des banques de vaccins au Canada, aux États-Unis et au Mexique en vue d'adopter une rotation de cinq ans des stocks de vaccins.

Collaboration avec les intervenants

Grâce au renouvellement du financement reçu en 2014, l'ACIA travaillera avec les partenaires et les intervenants en vue d'examiner la programmation pour l'ESB au Canada et d'élaborer une approche à long terme pour le contrôle de l'ESB.

Sous-programme 1.2.2 : Santé des animaux aquatiques

Le sous-programme de la santé des animaux aquatiques vise à atténuer les risques associés à l'introduction et à la propagation de certaines zoonoses aquatiques au Canada. Pour atteindre ses objectifs, il fait équipe avec Pêches et Océans Canada afin de mettre sur pied des initiatives de suivi, de détection et de contrôle des zoonoses conformément aux lois et règlements en vigueur. Les activités de vérification de la conformité de ce sous-programme permettent d'assurer les Canadiens et leurs partenaires à l'étranger que les ressources animales aquatiques du Canada sont exempts de zoonoses animales aquatiques. Elles contribuent ainsi à la production durable des établissements d'aquaculture et des pêcheurs commerciaux. Ce programme bénéficie de financement du paiement de transfert suivant : Paiements d'indemnisation prévus par la loi.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
24 121 149	24 096 408	24 096 441

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
69	69	69

Tableau 2-2c : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les animaux aquatiques du Canada et les produits connexes sont conformes aux exigences législatives canadiennes et respectent les normes des ententes internationales	Pourcentage d'expéditions d'animaux aquatiques ou de produits de ces animaux agréés qui respectent les exigences d'importation imposées par le pays de destination	99 %	31 mars 2016
Les risques pour les animaux aquatiques du Canada sont atténués	Nombre de maladies déclarables chez les animaux aquatiques qui ont été introduites au Canada des voies visées par règlement	0	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Processus et systèmes innovateurs

L'ACIA mettra en œuvre le programme de contrôle des déplacements intérieurs des animaux aquatiques pour s'assurer que le personnel d'inspection est bien placé pour fournir des services, et que les risques pour les animaux aquatiques du Canada sont atténués.

La phase de planification des programmes de compartimentation pour les animaux aquatiques sera entamée dans le cadre du programme de santé des animaux. Grâce à la reconnaissance des compartiments ayant un statut de biosécurité particulier, le commerce peut être maintenu en cas d'éclosion d'une maladie qui est efficacement contenue dans un compartiment.

L'ACIA continuera d'élargir les options quant à la diversification des modes de prestation de services (DMPS). En 2015-2016, on continuera de rechercher des occasions de diversification des modes de prestation de services avec des laboratoires privés et provinciaux approuvés pour des activités de biens privés, y compris la certification aux fins d'exportation et les tests aux centres d'insémination artificielle.

Sous-programme 1.2.3 : Aliments du bétail

Le Sous-programme des aliments du bétail vise à atténuer les risques associés aux aliments pour le bétail et la volaille fabriqués ou importés au Canada. Il réalise ses objectifs en vérifiant la salubrité des aliments du bétail, leur efficacité et la conformité de leur étiquetage aux lois et règlements en vigueur. Il contribue à la production et au maintien de ressources animales durables et en bonne santé qui contribuent à la salubrité alimentaire et à la durabilité environnementale. Par ses activités de vérification de la conformité, ce sous-programme renforce la confiance dans les aliments du bétail fabriqués au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
8 883 909	8 878 805	8 878 817

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
129	129	129

Tableau 2-2d : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les établissements de production d'aliments pour animaux respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs d'aliments pour animaux inspectés qui se conforment au Règlement sur les aliments du bétail et au Règlement sur la santé des animaux (interdiction frappant les aliments du bétail), après suivi, sans inclure les tâches relatives à l'étiquetage	95 %	31 mars 2016
Les étiquettes des aliments pour animaux respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'établissements producteurs d'aliments pour animaux inspectés qui se conforment au Règlement sur les aliments du bétail et au Règlement sur la santé des animaux (interdiction frappant les aliments du bétail), après suivi et après les tâches d'inspection relatives à l'étiquetage	95%	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Processus et systèmes innovateurs

L'innocuité et l'efficacité des aliments du bétail contribuent au maintien de la santé des animaux d'élevage et à la salubrité des aliments. L'ACIA entreprendra la modernisation de la réglementation des aliments du bétail afin de mieux refléter les connaissances scientifiques que nous avons aujourd'hui, réduire les chevauchements et la redondance, accroître la réactivité aux changements de l'industrie, corriger les incohérences et assurer la clarté et la souplesse pour les parties réglementées. Ce faisant, l'ACIA fait participer les Canadiens, les parties réglementées, les intervenants et d'autres ministères. Les mesures proposées seront soumises à la *Gazette du Canada* aux fins de prépublication au printemps 2015.

Collaboration avec les intervenants

En prévision du dépôt du plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens par l'Organisation mondiale de la Santé en mai 2015, l'ACIA, Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) appuient le cadre d'Action fédéral de l'Agence de la santé publique du Canada, qui vise à élaborer une approche nationale pour combattre la résistance aux antimicrobiens. L'ACIA mettra l'accent sur la surveillance, la gestion et l'innovation en ce qui concerne l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux pour s'assurer qu'un ensemble complet de données est offert par le Programme intégré canadien de surveillance de la résistance aux antimicrobiens (PICRA).

Programme 1.3 : Ressources végétales

Le Programme des ressources végétales vise à atténuer les risques inhérents aux ressources végétales du Canada, lesquelles font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, à la santé publique et à la durabilité environnementale. Les objectifs du Programme sont atteints par la réglementation des produits agricoles et forestiers, l'atténuation des risques que posent les maladies et les organismes nuisibles réglementés à l'égard des ressources végétales (y compris les cultures et les forêts), la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, et la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des ressources végétales. En outre, le Programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, d'intégrer plus facilement de nouvelles technologies et de protéger les droits d'obtentions végétales. L'atteinte de l'objectif du programme donne confiance dans les végétaux, les systèmes de production de végétaux et les produits végétaux, tout en contribuant à la protection des ressources végétales du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
76 204 256	76 730 103	75 937 906	75 866 254

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
770	766	766

De 2015-2016 à 2017-2018, les dépenses prévues pour le Programme des ressources végétales diminueront de 0,9 million de dollars et de 4 ETP. Les principaux éléments qui contribuent à cette diminution sont l'élimination progressive des ressources pour le Programme de surveillance et de gestion du virus de la sharka et l'élimination progressive en 2016-2017 des ressources liées à l'Initiative de guichet unique menée par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et décrite dans le Plan d'action Par-delà la frontière.

Tableau 2-3a : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Atténuation des risques, pour les ressources végétales indigènes, provenant de végétaux et de produits végétaux importés	Nombre de ravageurs des végétaux exotiques qui sont introduits au Canada par les voies visées par règlement	0	31 mars 2016
Les ressources végétales et les produits végétaux indigènes sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	Pourcentage de semences, d'intrants de culture et de végétaux qui présentent des traits nouveaux et qui sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux et aux accords internationaux	90 %	31 mars 2016
Les nouveaux ravageurs justiciables de quarantaine au Canada, dont la présence a été confirmée, sont confinés et les risques en sont atténués (p. ex. au moyen de la délivrance d'avis d'interdiction de mouvement ou de mise en quarantaine, y compris la délivrance d'arrêtés ministériels)	Pourcentage de cas confirmés de la présence de ravageurs justiciables de quarantaine pour lesquels un avis a été émis	100 %	31 mars 2016
	Pourcentage d'avis émis en temps opportun	90 %	31 mars 2016
Les exportations de ressources végétales et de produits végétaux canadiens respectent les exigences d'importation imposées par le pays de destination et la réputation du Canada est maintenue	Pourcentage d'envois de ressources végétales et de produits végétaux certifiés (lots) respectant les exigences d'importation imposées par le pays de destination	99 %	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Processus et systèmes innovateurs

Une réglementation efficace contribue à la santé et à la sécurité des Canadiens, à la protection des ressources végétales et de l'environnement et à une économie prospère.

Le projet de loi C-18, *Loi sur la croissance du secteur agricole*[xix], qui a été déposé au Parlement le 9 décembre 2013, a franchi l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes en novembre 2014 et est actuellement devant le Sénat. Il s'agit d'un projet de loi visant à moderniser le cadre législatif canadien en matière d'agriculture, à soutenir l'innovation dans le secteur agricole canadien et à accroître les débouchés sur les marchés

mondiaux. Le projet de loi propose de modifier un ensemble de lois que l'ACIA est chargée de faire respecter pour réglementer le secteur agricole canadien. Conformément à sa démarche de transformation continue, l'ACIA modernisera la réglementation et les inspections relatives aux ressources végétales, y compris les engrais, pour qu'elles soient davantage axées sur les risques et les résultats.

Collaboration avec les intervenants

L'ACIA collabore avec ses partenaires afin de gérer les risques visés par la réglementation et les urgences et de promouvoir l'élaboration de systèmes de contrôle dans le but de maintenir la haute qualité des produits de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la foresterie.

En 2015-2016, l'ACIA mettra au point un cadre stratégique de gestion des urgences pour les végétaux modernisé en vue d'améliorer l'échange d'information entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Sous-programme 1.3.1 : Protection des végétaux

Le sous-programme de la protection des végétaux vise à atténuer les risques associés à l'introduction et à la propagation de plantes nuisibles à mise en quarantaine au Canada. Il réalise ses objectifs en mettant en œuvre des initiatives de suivi, de détection, de contrôle et d'éradication de plantes nuisibles et de maladies des végétaux conformément aux lois et règlements en vigueur. Il vérifie que les végétaux et les produits végétaux, et leurs voies d'introduction, répondent aux exigences phytosanitaires. Par la vérification de la conformité, ce sous-programme contribue à la durabilité environnementale et à la santé publique, et il donne confiance dans les végétaux et les produits végétaux du Canada. Ce programme bénéficie de financement du paiement de transfert suivant : Paiements d'indemnisation prévus par la loi.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
61 142 377	60 371 769	60 300 098

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
626	622	622

Tableau 2-3b : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les risques posés par les ravageurs des végétaux avant le passage de la frontière sont atténués	Pourcentage des cargaisons inspectées dans le cadre d'approches extraterritoriales ou de programmes d'approbation préalable en conformité avec la réglementation fédérale	85 %	31 mars 2016
Les risques posés par les ravageurs des végétaux au passage de la frontière sont atténués	Pourcentage de la documentation préalable à l'arrivée en conformité avec les exigences d'importation liées aux ravageurs des végétaux	90 %	31 mars 2016
Les risques posés par les ravageurs des végétaux après le passage de la frontière sont atténués	Pourcentage de nouvelles détections de ravageurs pour lesquelles un plan de gestion scientifique a été lancé depuis moins d'un an	90 %	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Collaboration avec les intervenants

La spongieuse asiatique est un insecte envahissant réglementé comme organisme de quarantaine par le Canada et les États-Unis. Il fait peser une grave menace sur les forêts, la biodiversité et l'économie du Canada. L'ACIA continuera de collaborer avec les États-Unis dans le cadre du programme de certification des navires pouvant véhiculer la spongieuse asiatique en atténuant le risque d'introduction à son origine, ce qui est conforme aux priorités du Plan d'action Par-delà la frontière. L'ACIA mettra en œuvre les recommandations issues des évaluations menées conjointement par le Canada et les États-Unis du programme pilote de lutte contre la spongieuse rose qui a été achevé en 2013. L'ACIA s'engagera également auprès d'autres pays pour élargir le programme de certification des navires pouvant véhiculer la spongieuse asiatique.

Le longicorne asiatique a été repéré en août 2013 dans une zone industrielle près de l'Aéroport international Lester B. Pearson-Toronto, à Mississauga (Ontario). L'ACIA a mis en place une zone de quarantaine et continuera à mettre en place des mesures d'éradication et de lutte de concert avec ses homologues fédéraux, provinciaux et municipaux.

Le 15 août 2014, la galle verruqueuse de la pomme de terre a été détectée à l'Île-du-Prince-Édouard. La gale verruqueuse de la pomme de terre est un ravageur justiciable de quarantaine qui peut réduire considérablement le rendement et rendre les pommes de terre invendables. Pour prévenir toute propagation supplémentaire et maintenir l'accès aux différents marchés, l'ACIA a mis en œuvre des mesures immédiates pour limiter l'infestation; mener rapidement des activités de surveillance; et déterminer la source de la contamination. À l'avenir, l'ACIA continuera de surveiller les champs désignés à l'Île-du-Prince-Édouard et de travailler avec les États-Unis pour lever les restrictions temporaires à l'importation des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard qui ont été imposées en 2014.

Processus et systèmes innovateurs

L'ACIA continuera de réduire au minimum le risque associé aux espèces exotiques envahissantes pour l'environnement et l'économie du Canada. Cet objectif sera atteint grâce à la poursuite de l'exécution de mesures phytosanitaires existantes, et l'adoption de nouvelles mesures pour empêcher l'introduction de plantes réglementées en tant que parasites au Canada. En outre, l'Agence élaborera un guide d'introduction national, un outil pédagogique de communication avec les parties prenantes, pour décrire la façon dont les phytoravageurs réglementés sont traités à l'échelle nationale.

Sous-programme 1.3.2 : Semences

Le sous-programme des semences a pour but de veiller à ce que les semences vendues au Canada répondent aux normes établies, à ce qu'elles soient représentées adéquatement sur le marché et à ce que la plupart des cultures agricoles soient enregistrées avant leur entrée sur le marché. Il réalise ses objectifs en vérifiant que les semences répondent aux normes de qualité, de biosécurité, d'étiquetage et d'enregistrement conformément aux lois et règlements en vigueur. La réglementation de l'introduction dans l'environnement de végétaux présentant des caractéristiques nouvelles contribue à la durabilité environnementale et à la santé et à la sécurité des Canadiens. En outre, l'assurance de la qualité et l'exactitude de l'étiquetage des semences contribuent à la prospérité du système de production agricole et à la confiance dans les semences canadiennes au pays et à l'étranger.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
10 446 956	10 431 395	10 431 408

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
98	98	98

Tableau 2-3c : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les semences sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage de lots de semence indigènes de qualité généalogique testés qui sont conformes à la réglementation fédérale	95 %	31 mars 2016
	Pourcentage de libération de végétaux dotés de caractères nouveaux dans l'environnement canadien qui sont conformes aux conditions stipulées	90 %	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Processus et systèmes innovateurs

Dans un effort visant à maintenir la qualité élevée tout en accroissant l'efficacité, l'ACIA continuera de travailler avec l'industrie pour transférer les services d'inspection des cultures de semences vers un modèle de diversification des modes de prestation de services. Le modèle de diversification des modes de prestation de services vise à réduire l'utilisation directe de ressources de l'ACIA pour la prestation des services d'inspection des cultures de semences en opérant une transition des services d'inspection vers une vérification assurée par des tiers indépendants du secteur privé. Le modèle maintiendra l'intégrité et la réputation du système de certification des semences du Canada, favorisera une prestation de services compétitive pour les producteurs de semences, et créera des occasions d'offrir des services d'inspections à tous les producteurs. L'ACIA s'est engagée à assurer la surveillance de la diversification des modes de prestation de services par des activités telles que la surveillance et la vérification des parties engagées dans l'inspection des cultures de semences.

Sous-programme 1.3.3 : Engrais

Le sous-programme des engrais vise à assurer que les engrais, les pesticides et les suppléments réglementés vendus au Canada sont étiquetés adéquatement et inoffensifs pour les humains, les végétaux, les animaux et l'environnement. Il réalise ses objectifs en vérifiant que les engrais, les pesticides et suppléments répondent aux normes de salubrité et énoncés dans les lois et règlements en vigueur. Par ses activités de vérification de la conformité, le programme contribue à la santé publique, à la durabilité environnementale et à la confiance, au pays et à l'étranger, dans les engrais, les pesticides produits et les suppléments au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
4 211 152	4 206 071	4 206 076

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
38	38	38

Tableau 2-3d : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les engrais et les suppléments sont conformes à la réglementation fédérale	Pourcentage des engrais et suppléments inspectés qui sont conformes à la réglementation fédérale (réglementation sur les engrais)	90 %	31 mars 2016
	Pourcentage des demandes examinées selon les normes de prestation de services	90 %	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Collaboration avec les intervenants

L'ACIA continuera de collaborer avec les parties prenantes à l'examen exhaustif et à la modification du *Règlement sur les engrais*. L'un des objectifs de l'examen consiste à harmoniser la supervision réglementaire afin que les engrais et les suppléments dont la salubrité est bien établie soient assujettis à une réduction appropriée des exigences de supervision. En 2015-2016, l'ACIA s'attend à soumettre les modifications au *Règlement sur les engrais* qui en résultent à la Partie I de la *Gazette du Canada* aux fins de prépublication.

L'ACIA réglemente les engrais et les suppléments qui sont importés ou vendus au Canada. L'enregistrement et les évaluations avant la mise en marché sont requis pour certains engrais et suppléments avant leur importation ou leur distribution. Conformément à l'évaluation du sous-programme des engrais menée en 2013, l'ACIA continuera de mettre en œuvre des changements pour améliorer l'harmonisation de ses activités d'évaluations avant la mise en marché et de supervision du marché avec des zones qui présentent le plus de risques pour les végétaux et l'environnement au Canada.

Processus et systèmes innovateurs

L'ACIA continuera de faire progresser la modernisation des frais d'utilisation des engrais et des suppléments pour refléter adéquatement l'investissement en ressources de l'ACIA dans les évaluations avant la mise en marché et l'application de la loi dans les cas de non-conformité.

Sous-programme 1.3.4 : Droits de propriété intellectuelle

Le sous-programme des droits de propriété intellectuelle, qui permet aux phytogénéticiens d'obtenir des droits de propriété intellectuelle pour leurs nouvelles variétés de végétaux, vise à créer, au Canada, un environnement favorable à l'innovation en phytogénétique, conformément aux lois et règlements en vigueur. Il réalise ses objectifs en évaluant les demandes des phytogénéticiens pour voir si les nouvelles variétés végétales proposées répondent aux critères de protection et en leur accordant, quand toutes les exigences sont remplies, des droits de propriété intellectuelle pour une période maximale de 18 ans. Le détenteur des droits de propriété intellectuelle d'une nouvelle variété a le droit d'utilisation exclusif de cette variété et peut en empêcher l'exploitation par d'autres. En assurant l'application des lois et règlements en vigueur, ce sous-programme stimule l'activité du secteur phytogénétique canadien, il facilite l'accès à des variétés étrangères pour les producteurs canadiens et il contribue à la protection des variétés canadiennes à l'étranger.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
929 618	928 671	928 672

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
8	8	8

Tableau 2-3e : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les phytogénéticiens produisent de nouvelles variétés pour le marché canadien	Pourcentage des demandes approuvées et pour lesquelles des droits sont consentis	100 %	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Processus et systèmes innovateurs

Le projet de loi C-18, *Loi sur la croissance du secteur agricole*, a été déposé au Parlement le 9 décembre 2013, a franchi l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes en novembre 2014 et est actuellement devant le Sénat. Il s'agit d'un projet de loi visant à moderniser le cadre législatif canadien en matière d'agriculture, à soutenir l'innovation dans le secteur agricole canadien et à accroître les débouchés sur les marchés mondiaux. Le projet de loi propose de modifier un ensemble de lois que l'ACIA est chargée de faire respecter pour réglementer le secteur agricole canadien. Parmi les modifications proposées dans ce projet de loi figurent les modifications à la *Loi sur la protection des obtentions végétales* (LPOV) de l'ACIA qui visent à encourager l'investissement dans la culture des végétaux au Canada et à favoriser une plus grande accessibilité aux variétés de semences étrangères pour les agriculteurs.

Programme 1.4 : Collaboration internationale et ententes techniques

Le programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques de l'ACIA contribue à l'établissement d'un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des données scientifiques qui aide les producteurs d'aliments, d'animaux ou de végétaux à se conformer aux exigences des pays importateurs et à mener des activités commerciales représentant des milliards de dollars pour l'économie canadienne. Les objectifs du programme sont atteints grâce à la participation active de l'ACIA à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationales fondés sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'ententes internationales. L'ACIA contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique. Ce programme bénéficie de financement du paiement de transfert suivant : Programme d'aide fédéral.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
30 000 919	34 682 935	34 642 625	34 642 688

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
344	344	344

Les dépenses prévues pour le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques resteront stables de 2015-2016 à 2017-2018.

Tableau 2-4a : Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les ententes de libre-échange, les ententes techniques, les normes et les règlements internationaux sont fondés sur la science et tiennent compte des intérêts du Canada grâce une participation véritable aux négociations sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux activités d'organismes internationaux d'établissement des normes, comme le Codex, l'OIE et la CIPV d'établissement des normes, comme le Codex, l'OIE et la CIPV	Nombre de négociations sanitaires et phytosanitaires clés et de réunions des organismes internationaux d'établissement des normes où l'ACIA a défendu les intérêts du Canada	36	31 mars 2016
Les marchés internationaux sont ouverts aux aliments, aux animaux, aux ressources végétales et aux produits connexes Canadiens	Nombre d'obstacles non tarifaires injustifiés éliminés	45	31 mars 2016
Collaboration internationale en matière de réglementation, réseautage et activités d'assistance technique en harmonie avec le mandat de l'ACIA	Nombre de comités de haut niveau dirigés par l'ACIA avec des homologues d'autres pays	4	31 mars 2016
	Nombre d'activités d'assistance technique menées par l'ACIA pour des gouvernements étrangers	8	31 mars 2016

Faits saillants de la planification

En tant qu'organisme de réglementation scientifique le plus grand au Canada, l'ACIA est un participant actif à l'élaboration de règles et de normes internationales pour la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux. L'ACIA continuera de jouer un rôle de premier plan pour le Canada au sein du comité sanitaire et phytosanitaire de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO), et elle maintiendra sa collaboration avec Santé Canada dans le cadre du Codex Alimentarius.

Grâce à ces engagements, le Canada influe sur l'élaboration de règles et de normes qui sont compatibles avec les besoins et les objectifs du Canada, et encourage l'harmonisation des questions liées à la salubrité alimentaire, aux ressources végétales, à la santé animale et à la prévention des zoonoses, ainsi qu'à la protection des consommateurs. Les méthodes d'engagement comprennent des mécanismes bilatéraux officiels établis en vertu d'ententes internationales, des mécanismes ponctuels et des activités de coopération technique. En outre, le Canada promeut ses approches réglementaires, encourage l'adoption de règlements axés sur les risques et les sciences et les meilleures pratiques connexes à l'échelle internationale.

À ce titre, l'ACIA collaborera avec d'autres ministères pour :

- élargir les marchés des mollusques (Mexique et Chili) et de la viande (Brésil et Argentine);
- renouveler les accords commerciaux pour les mollusques en provenance de la Corée;

L'ACIA continuera également de collaborer et de coopérer avec des homologues internationaux de réglementation dans des économies émergentes et animées des mêmes idées (p. ex. les États-Unis, l'Union européenne, la Chine et l'Inde) afin de renforcer et d'agrandir les partenariats, et ce, aux fins suivantes :

- aider à gérer les risques avant qu'ils arrivent à la frontière canadienne;
- communiquer et adopter des pratiques réglementaires exemplaires et renforcer la capacité, dans le cadre de réglementation international, de réaliser les objectifs quant à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux.

L'ACIA poursuivra le dialogue avec les États-Unis dans le cadre du Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation (CCR) et de Par-delà la frontière pour mieux harmoniser les approches réglementaires, tout en maintenant des normes élevées en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux. En 2015-2016, l'ACIA veillera particulièrement à mener à terme les initiatives existantes et à examiner les mécanismes d'harmonisation permanents avec les États-Unis, notamment en concluant des ententes de coopération avec ce pays.

Voici certaines des initiatives clés :

- la poursuite des travaux de coopération et de coordination dans le domaine de l'inspection et de la certification des viandes pour assurer la sécurité des importations de viande en provenance des États-Unis tout en réduisant le fardeau administratif pour les entreprises;
- l'élaboration d'un plan de mise en œuvre et de sensibilisation de deux ans sur un projet relatif aux matériaux d'emballage en bois mené par le Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation qui assure une meilleure prévisibilité dans la mise en œuvre entre les deux pays;
- la coopération sur la reconnaissance des systèmes pour les mollusques pour protéger les Canadiens contre les risques pour la santé associés à la consommation de mollusques bivalves contaminés (comme les moules, les huîtres et les palourdes) et pour fournir une assistance technique en vue de mettre fin aux perturbations commerciales dans la mesure du possible.

Dans le cadre du Plan d'action pour assurer la salubrité des aliments au Canada, l'ACIA prépare des politiques pour orienter la détermination et l'application d'ententes de reconnaissance et d'équivalence eu égard aux systèmes étrangers.

L'ACIA continuera également de promouvoir activement le système réglementaire canadien fondé sur la science auprès de ses homologues de pays partenaires commerciaux importants et elle entamera des négociations en vue de résoudre des questions d'ordre scientifique et technique et de favoriser un meilleur accès aux marchés pour l'industrie agricole du Canada.

Services internes

Groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation, et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et les services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
115 329 152	115 750 051	113 472 070	111 889 951

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
749	749	749

De 2015-2016 à 2017-2018, les dépenses prévues pour le Programme des services internes diminueront de 3,8 millions de dollars, alors que les ETP demeureront stables. La diminution du financement est principalement liée à la suppression progressive des ressources de soutien interne pour diverses initiatives et à un transfert en cours des ressources à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour la consolidation des services de paye du gouvernement fédéral.

Faits saillants de la planification

Gestion des actifs et services acquis

La transformation de l'Agence aura une incidence sur la façon dont l'ACIA fournit des services et interagit avec les parties prenantes. Les services chargés de la planification des investissements et de la surveillance de la gouvernance contribueront à s'assurer que tous les investissements contribuent directement à la vision future de l'Agence.

En 2015-2016, le service de la planification des investissements mettra en œuvre les recommandations issues d'une vérification interne qui a débuté en avril 2014. L'objectif de la vérification était de fournir l'assurance qu'un cadre de contrôle de gestion était en place pour soutenir efficacement la planification intégrée des investissements conformément aux exigences applicables du gouvernement du Canada.

L'initiative de renouvellement des sites Web du gouvernement du Canada est une priorité pour l'ensemble du gouvernement qui vise à ce que tous les sites Web des ministères et organismes soient regroupés dans moins de six sites Web du gouvernement du Canada. Le site phare Canada.ca a été lancé en décembre 2013 et la date d'achèvement de la migration du contenu pour toute l'information du site est fixée au mois de décembre 2016.

L'initiative de transparence de l'ACIA fait partie du processus de transformation continue de cette dernière en vue d'être davantage axée sur les services, d'être un organisme réactif et responsable et de s'aligner sur les nouvelles exigences dans le cadre de l'initiative axée sur la transparence gouvernementale et sur les changements organisationnels dans le cadre de la transformation de l'Agence. En 2015-2016, l'Agence procédera à l'examen de sa propre expérience et de ses considérations clés afin d'élaborer une approche pour la prochaine phase de l'initiative de transparence.

Cet examen comprendra :

- La prise en compte des approches adoptées par ses partenaires internationaux et l'alignement des pratiques de l'ACIA sur les normes internationales.
- La participation et la consultation avec les parties prenantes sur l'approche de l'Agence quant à la transparence et à l'initiative axée sur la transparence gouvernementale.

L'ACIA renforcera la sensibilisation et la maturité à l'égard de la gestion de projet à l'échelle de l'agence en vue de développer davantage les pratiques et les disciplines actuelles. L'évolution continue de la gestion de projet à l'Agence permettra d'améliorer encore la cote attribuée à l'organisation pour l'Évaluation de la capacité organisationnelle de la gestion de projet[xx].

Le service de la planification des investissements et le Bureau de gestion de projet de l'organisation (BGPO) élargiront la formation en gestion de projet pour inclure un cours à l'intention des cadres de l'ACIA. Ils procéderont également à l'examen complet et au lancement du cadre de gestion des projets de l'organisation.

L'ACIA participe volontairement à la Stratégie fédérale de développement durable de 2013-2016. Des détails sur les activités de l'Agence dans ce domaine se trouvent dans le tableau de renseignements supplémentaires sur l'écologisation des opérations gouvernementales[xxi] à la section 3.2 du Rapport sur les plans et les priorités (RPP).

L'ACIA contribue aux cibles énoncées dans le thème IV (écologisation des opérations gouvernementales) de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) à travers le programme des Services internes. L'Agence prévoit :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du parc de véhicules du Ministère de 13 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2020;
- continuer à intégrer les considérations environnementales dans les marchés publics, conformément à la Politique fédérale d'achats écologiques[xxii].

Gestion des ressources humaines

Le Cadre des ressources humaines (RH) correspond à une modernisation complète du modèle de RH, qui abandonne un modèle traditionnel et industriel pour instaurer un cadre moderne et axé sur les compétences nécessaire à la modernisation de l'inspection.

Le Bureau de l'Ombudsman de la dotation contribuera grandement à déceler les occasions d'amélioration au sein du régime de dotation de l'Agence.

En 2015-2016, dans le cadre de sa contribution au programme de transformation de l'Agence, la Direction générale des RH mettra l'accent sur la réforme de classification, la négociation de nouvelles conventions collectives et la formation au profit de nouveaux règlements sur la salubrité alimentaire.

GITI

L'ACIA vit l'une des plus fortes périodes de transformation depuis sa création. Parmi ses nombreuses initiatives de transformation, l'ACIA s'est engagée à fournir un modèle amélioré d'inspection des aliments et une nouvelle Plateforme de prestation électronique de services (PPES). L'ampleur des changements transformationnels touchant les activités de l'ACIA exige un environnement intégré, évolutif, fiable et sécurisé dans le domaine de l'information et de la technologie.

L'ACIA modernisera les applications pour soutenir le programme de transformation, et mettra en œuvre un programme de gestion du portefeuille applicatif (GPA) pour assurer la transition de l'Agence vers une plateforme technologique équilibrée et durable, construite sur les normes du gouvernement du Canada.

Gestion de la sécurité

La menace posée par les maladies, les ravageurs et les espèces exotiques envahissantes continue d'évoluer en raison de l'accroissement de l'urbanisation, du terrorisme et du mouvement mondial de migration des personnes, des animaux, des plantes et des marchandises. Les consommateurs ayant accès à des aliments du monde entier, les risques de maladies d'origine alimentaire sont aussi plus élevés. Un programme de gestion des urgences ambitieux est essentiel pour relever les défis dans cet environnement en constante évolution.

L'ACIA continuera d'aligner ses plans d'urgence pour la prévention, l'atténuation, les mesures d'urgence, l'intervention et le rétablissement sur ses processus de transformation opérationnelle. En outre, l'ACIA mettra régulièrement à jour les plans pour tenir compte des changements et gagner en efficacité. L'Agence pourra ainsi maintenir un minimum d'activités essentielles pendant les situations d'urgence.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du RPP sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments[xxiii].

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2015 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016	Écart
Total des charges	833 280	828 095	(5 185)
Total des revenus	54 755	54 298	(457)
Coût de fonctionnement net	778 525	773 797	(4 728)

Les résultats estimés pour l'exercice 2014-2015 et les résultats prévus pour l'exercice 2015-2016 sont similaires. L'écart relevé dans les dépenses s'explique principalement par les différences dans les paiements compensatoires réglementaires entre les années. Les autres importantes transactions en 2014-2015, telles que le versement des indemnités de départ et les paiements rétroactifs de salaire, n'ont pas de répercussions sur les dépenses de l'Agence pour cet exercice puisque ces charges ont déjà été constatées au cours des exercices précédents. Le montant prévu, présenté dans les notes de l'état des résultats prospectif, correspondant au versement des indemnités de départ est basé sur la situation actuelle de l'ACIA en ce qui a trait à la paie et sur les hypothèses du Bureau de l'actuaire en chef du Canada et du Conseil du Trésor du Canada. Est également prise en compte dans ce rapport la mise en œuvre du paiement en arrérages par le gouvernement du Canada. Le traitement comptable de cette transaction a influencé les crédits de l'Agence, mais pas ses dépenses.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016* se trouvent sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments[xxiv].

- Écologisation des opérations gouvernementales;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars;
- Initiatives horizontales;
- Vérifications internes et évaluations à venir (trois prochains exercices);
- Frais d'utilisation.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances du Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*[xxv]. Les mesures fiscales présentées dans la dite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Agence canadienne d'inspection des aliments

1400, chemin Merivale
Ottawa (Ontario) K1A 0Y9

Téléphone : 800-442-2342 / 613-773-2342

Internet: http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/contactez-nous/fra/1299860523723/1299860643049

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein : Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

[i] *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-16.5/

[ii] *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-8.8/

[iii] *Lois sur les aliments et les drogues* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-27/

[iv] *Lois sur la salubrité des aliments au Canada* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-1.1/

[v] *Loi sur les produits agricoles au Canada* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-0.4/

[vi] *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-38/

[vii] *Loi sur l'inspection du poisson* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-12/

[viii] *Loi sur l'inspection des viandes* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-3.2/

[ix] *Loi sur les engrais* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-10/

[x] *Loi sur la protection des obtentions végétales* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-14.6/

[xi] *Loi sur la protection des végétaux* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-14.8/

[xii] *Loi sur les semences* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-8/

[xiii] *Loi sur la santé des animaux* : lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-3.3/

[xiv] *Loi relative aux aliments du bétail* : http://lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-9/

[xv] Cadre pangouvernemental : http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

[xvi] *Budget principal des dépenses 2015-2016* : http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp

[xvii] Projet de loi sur la croissance dans le secteur agricole : http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/salle-de-nouvelles/communiques/2013-12-09/fra/1386435526001/1386435540960

[xviii] Initiative de réduction des agents pathogènes : http://www.inspection.gc.ca/aliments/produits-de-viande-et-de-volaille/changements-au-programme/reduction-des-agents-pathogenes/fra/1338819927004/1338819992816

[xix] Projet de loi sur la croissance dans le secteur agricole : http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/salle-de-nouvelles/communiques/2013-12-09/fra/1386435526001/1386435540960

[xx] Évaluation de la capacité de la gestion de projet : http://www.tbs-sct.gc.ca/pm-gp/doc/ompca-ecogp/ompca-ecogp-fra.asp

[xxi] Le tableau de renseignements supplémentaires sur l'écologisation des opérations gouvernementales: http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/rpp-2015-2016/fra/1422025285418/1422025287652#s3b

[xxii] Politique fédérale d'achats écologiques : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html

[xxiii] Agence canadienne d'inspection des aliments : http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/rapports-financiers/fra/1336506187437/1336506285481

[xxiv] Section III : Information additionnelle : http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/rpp-2015-2016/fra/1422025285418/1422025287652#s3

[xxv] *Dépenses fiscales et évaluations* : http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp